
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Vaud 2020

Ce document est publié par la Police cantonale Vaudoise (PCV) sur la base des extractions et exploitations statistiques fournies par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Les données "brutes" sont fournies par la PCV à l'OFS. Elles regroupent l'ensemble des cas portés à la connaissance de l'un des corps de police du canton de Vaud (y compris Police ferroviaire et Corps des gardes-frontière) et ayant fait l'objet d'un rapport.

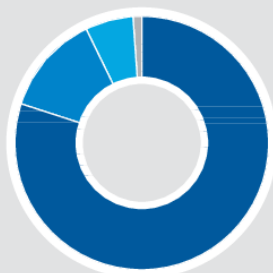
Police cantonale vaudoise – Direction communication et relations avec les citoyens

Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne

tél +41 21 644 81 90

e-mail : communication.police@vd.ch – web : www.police.vd.ch

Infractions dans le canton de Vaud



52'476

Total des infractions enregistrées en 2020

- 79% Code pénal (41'737) -9%
- 12% LStup (6'073) -19%
- 5% LEI (2'767) -15%
- 4% Lois fédérales annexes (1'899)

Patrimoine



64% des infractions au code pénal contre le patrimoine

-10% par rapport à 2019

11'942 vols -18% dont:

3'534 cambriolages -24%
vols par effraction mais aussi vols par introduction clandestine

4'881 dommages à la propriété +13%

2'466 vols de véhicule +3%



Sur **1'762** escroqueries (+9%)
env. **79%** ont un mode opératoire cyber.

Personnes



24% des infractions au code pénal contre des personnes

- 14% concernent la liberté (menaces, violations de domicile)
- 8% concernent la vie et l'intégrité corporelle
- 2% concernent l'intégrité sexuelle

8 homicides dont 3 dans la sphère privée

Violences domestiques

3'889 infractions liées à la violence domestique (-7%)
dans le cadre de **1'681** affaires

28% des affaires de violence domestique débouchent
sur une mesure d'expulsion de l'auteur de son domicile.

Cyber-escroqueries



Dans 2/3 des cas, l'auteur utilise un des deux modes opératoires suivants:

- 34%** Non-livraison sur des sites de petites annonces (acheteur abusé)
- 33%** Abuser des systèmes de paiement en ligne / des cartes prépayées pour usurper l'identité / pour arnaquer

Les autres modes opératoires principaux sont:

- 6%** Exiger une avance pour une annonce immobilière fictive
- 6%** Non-paiement sur des sites de petites annonces (vendeur abusé)
- 5%** Shop en ligne, marchandise falsifiée, de moindre qualité ou non livrée
- 4%** Romance scam, simuler une relation amoureuse pour obtenir de l'argent
- 4%** Se faire passer pour un représentant d'une société et inciter à virer de l'argent à l'étranger

Table des matières

1	Introduction	5
1.1	Généralité	5
1.1.1	Évolution annuelle des infractions au Code pénal, à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers et l'intégration	5
1.2	Évolution annuelle des prévenus d'infraction au CP, LStup et LEI	7
1.3	Cybercriminalité.....	7
1.4	Cambriolages et dommages à la propriété	10
1.5	Violences domestiques.....	11
1.6	Loi sur les stupéfiants	12
2	Aperçu.....	14
2.1	Infractions selon la loi.....	14
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	14
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	15
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	16
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	16
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	17
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	18
2.3	Infractions selon la répartition géographique	19
2.3.1	Code pénal (CP)	19
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	19
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	20
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	21
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	22
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	23
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	23
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	24
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	25
	Fréquence (‰) et évolution par commune	26
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	27
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	27
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	28
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	29
	Fréquence (‰) et évolution par commune	30
2.4	Prévenus selon la loi	31
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	31
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	32
2.4.2.1	Code pénal (CP)	32
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	32
2.4.2.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	33
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	33
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	34

2.4.4.1	Code pénal (CP)	35
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	37
2.4.4.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	38
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	39
2.4.5.1	Code pénal (CP)	39
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	39
2.4.5.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	40
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	40
3	Partie détaillée.....	41
3.1	Infractions de violence.....	41
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	41
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	42
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	43
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	43
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	43
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	44
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	44
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	44
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	45
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	46
3.2	Violences domestiques.....	47
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	47
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	48
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	49
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	50
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	50
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	50
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	51
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	52
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	52
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	53
3.5	Brigandage	54
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	54
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	54
3.6	Vol	55
3.6.1	Répartition selon le type de vol	55
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	55
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	56
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	56
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	57
3.7	Vol de véhicule.....	58
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	58
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	58
3.8	Domages à la propriété.....	59
3.8.1	Domages à la propriété: répartition selon le contexte	59
3.8.2	Domages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	59
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	60
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	61

3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	62
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	62
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	63
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	64
3.9.3.1	Consommation par substances	64
3.9.3.2	Trafic par substances	65
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	65
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	65
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	66
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	66
3.9.5	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	67
3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	68
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction.....	68
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions.....	69
4	Évolution	70
4.1	Tableaux	70
4.1.1	Infractions selon la loi	70
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	71
4.1.3	Code pénal: infractions par district	72
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	73
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	74
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	74
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	75
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	76
4.1.9	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district	77
4.1.10	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	78
4.1.11	Infractions de violence	79
4.1.12	Infractions de violence domestique	80
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	81
4.2	Graphiques	82
4.2.1	Infractions selon la loi	82
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	83
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	83
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	84
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	84
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	85
5	Glossaire méthodologique	86
5.1	Introduction	86
5.2	Définitions	86
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	86
5.2.2	L'infraction.....	86
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	86
5.2.4	La personne lésée	86
5.2.5	La population résidente permanente	86
5.2.6	Etat des communes	87
5.3	Principes d'exploitation des données	87
5.3.1	Statistique de sortie	87

5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	87
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	87
5.4	Chiffres clés	87
5.4.1	Chiffres absolus.....	87
5.4.2	Chiffres relatifs.....	87
5.4.3	Graphiques	88
6	Index des tableaux.....	89
7	Index des figures.....	90

1 Introduction

1.1 Généralité

52476 infractions en 2020



- 8 % (par rapport à 2019)

Depuis 2012, les infractions portées à la connaissance de la police sont en forte diminution dans le canton de Vaud. Le volume enregistré en 2020 est le plus bas de ces dix dernières années.

1.1.1 Évolution annuelle des infractions au Code pénal, à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers et l'intégration

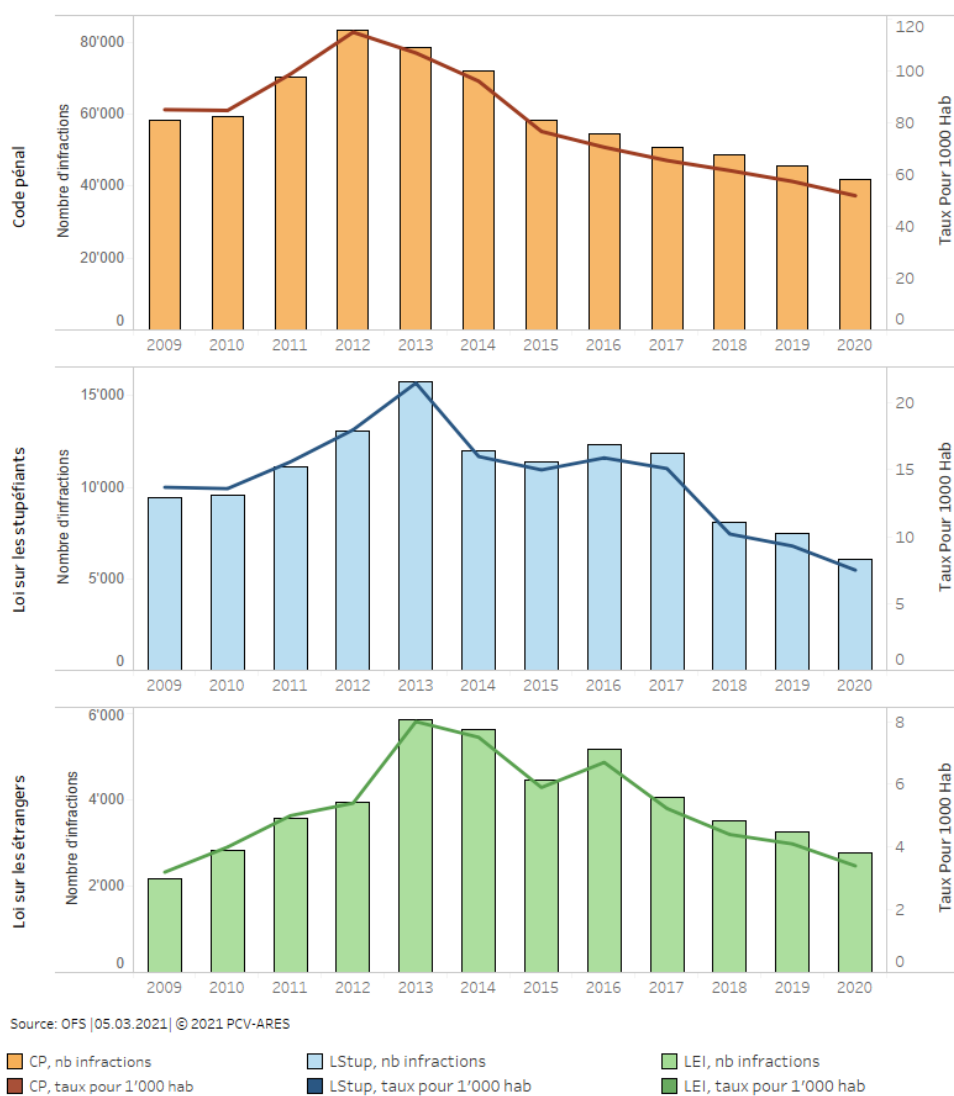


Figure 1 : Évolution annuelle des infractions, supplément cantonal

Source : OFS. Émis par PCV

L'année 2020 enregistre les volumes les plus faibles des infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Figure 1). Il faut rappeler que les infractions à la LStup, ainsi qu'à la LEI, sont tributaires de l'activité de la police et donc qu'une partie de ces diminutions peut être due à des décisions législatives en la matière. La pandémie COVID-19, et notamment les différentes mesures mises en place pour freiner la progression de l'épidémie, ont eu une forte influence sur la mobilité et les habitudes des gens. Aussi, la criminalité reportée à la police en a également été impactée (Figure 2).

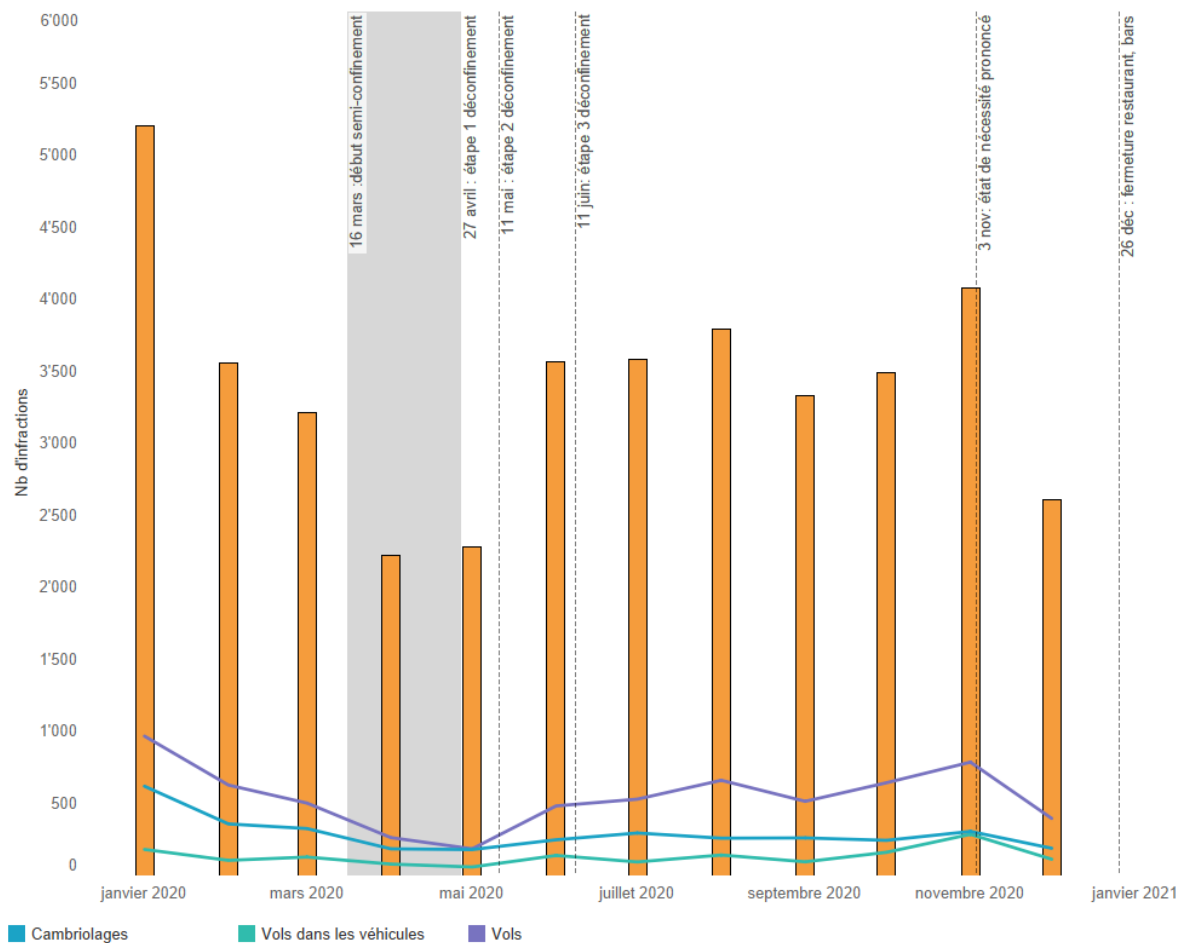


Figure 2 : Évolution mensuelle des infractions au CP en 2020, supplément cantonal
 Source : PCV. Émis par PCV

1.2 Évolution annuelle des prévenus d'infraction au CP, LStup et LEI

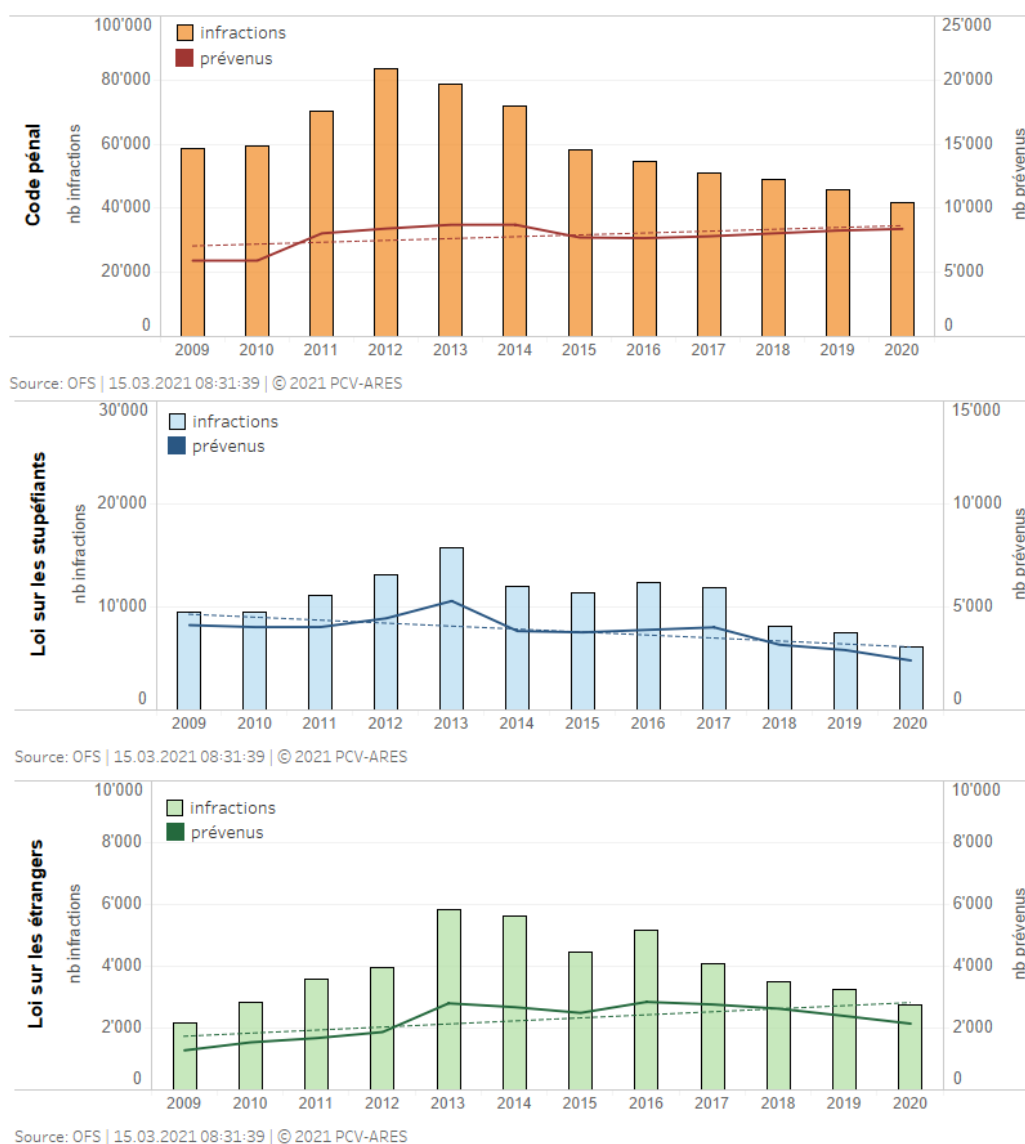


Figure 3 : Évolution annuelle des prévenus, supplément cantonal
Source : OFS. Émis par PCV

De manière générale, le nombre de prévenus est resté stable en 2020 par rapport à 2019. Toutefois, concernant le Code pénal, il y a lieu de relever la baisse de 9% de la criminalité, alors que le nombre de prévenus augmente de 1.5%, signe de l'activité policière soutenue (Figure 3). À noter également que 13% des prévenus au Code pénal sont mineurs.

1.3 Cybercriminalité

Comme les années précédentes, les infractions de cybercriminalité enregistrées par les polices vaudoises continuent à augmenter en 2020. La cybercriminalité économique est le domaine le plus important en la matière (Figure 4). Les autres infractions concernent la cyber-atteinte à la réputation, les pratiques déloyales et dans une moindre mesure les cyber-délits sexuels.

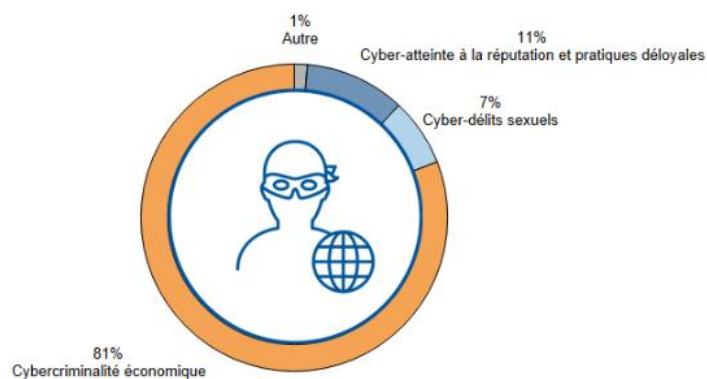


Figure 4 : Distribution des domaines de cybercriminalité, supplément cantonal
Source : PCV. Émis par PCV

Les infractions les plus représentées dans le cadre de la cybercriminalité économique (et de la cybercriminalité de manière générale) sont les **escroqueries** (Figure 5). En effet, l'utilisation d'internet et de l'informatique pour ce genre d'infraction est en forte augmentation ces dernières années.

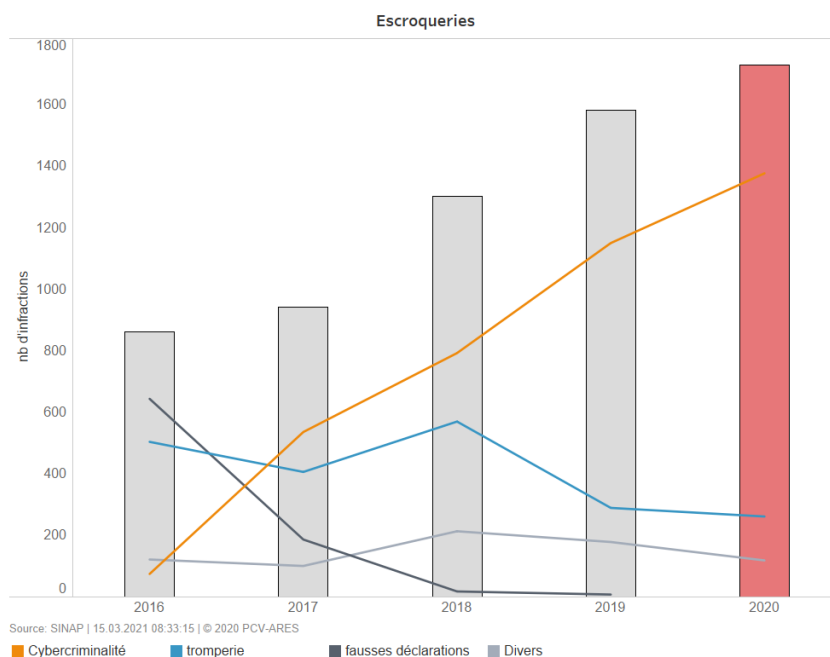
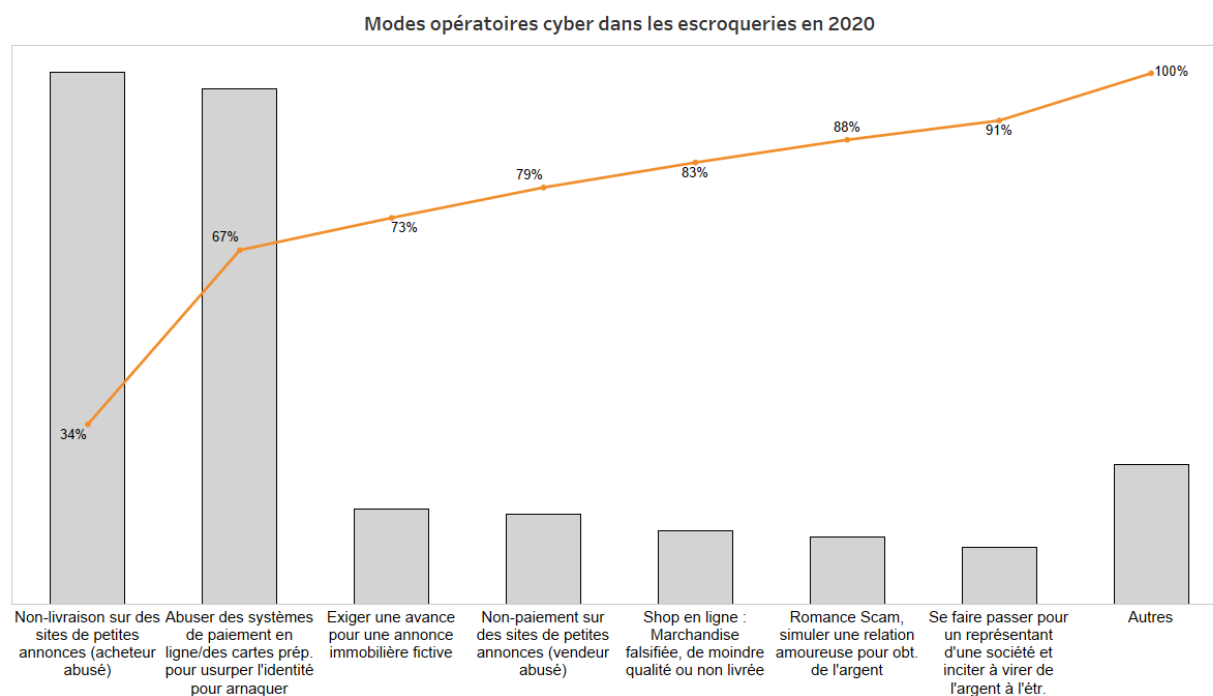


Figure 5 : Évolution annuelle des escroqueries, supplément cantonal
Source : PCV. Émis par PCV

Les deux premiers modes opératoires (Figure 6) des cyber-escroqueries sont la « non-livraison de marchandise depuis des sites de petites annonces », ainsi que « l'abus des systèmes de paiement en ligne ». Ils représentent à eux seuls près de 70% de ce type d'infractions.



Source: SINAP | 15.03.2021 08:33:15 | © 2020 PCV-ARES

Figure 6 : Principaux modes opératoires des cyber-escroqueries, supplément cantonal
Source : PCV. Émis par PCV

L'augmentation continue en matière d'infractions de cybercriminalité ces dernières années se confirme aussi en 2020. Toutefois, une part certainement très importante des cas n'est pas reportée à la police dans ce domaine, notamment les tentatives. De nombreuses campagnes de sensibilisation ont été menées ces dernières années, encourageant les victimes à déposer plainte plus systématiquement. Dès lors, il est difficile de déterminer si l'augmentation constatée s'explique par une hausse des cas, ou par des annonces à la police plus régulières. De plus, une modification dans la méthodologie de saisie ne permet pas la comparaison avant 2016 et peut encore avoir influencé artificiellement cette augmentation.

1.4 Cambriolages et dommages à la propriété

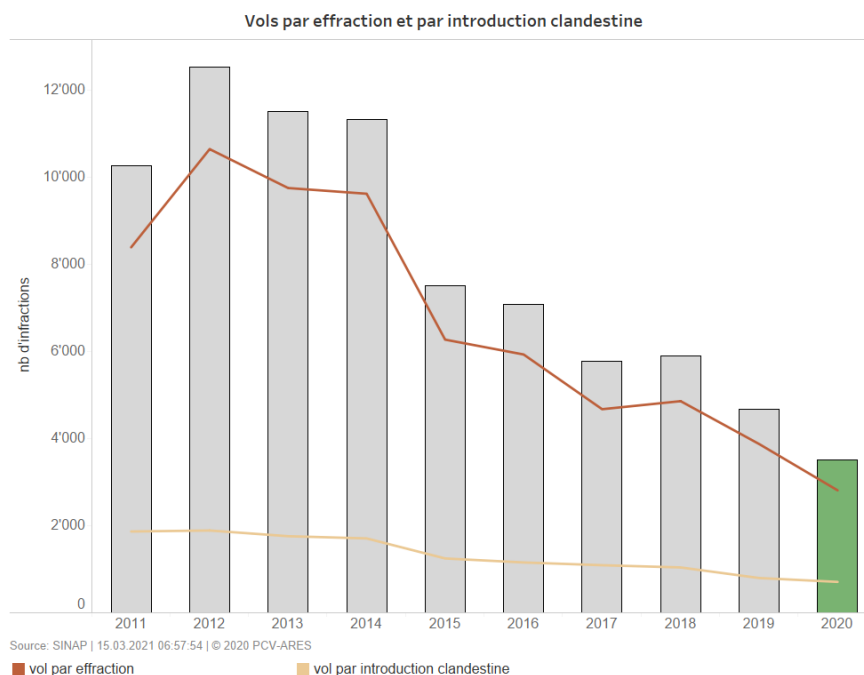


Figure 7 : Évolution annuelle des cambriolages, supplément cantonal
 Source : PCV. Émis par PCV

En 2020, la tendance des cambriolages est à la baisse (Figure 7). Cette forte diminution est principalement observée pour les vols par effraction dans le Canton de Vaud, enregistrant ainsi le volume le plus bas des cambriolages ces dix dernières années.

Simultanément, une baisse des dommages à la propriété (Figure 8) est également visible en 2020. On note toutefois une légère augmentation des dommages à la propriété (sans vol) notamment en raison de dommages constatés sur des véhicules.

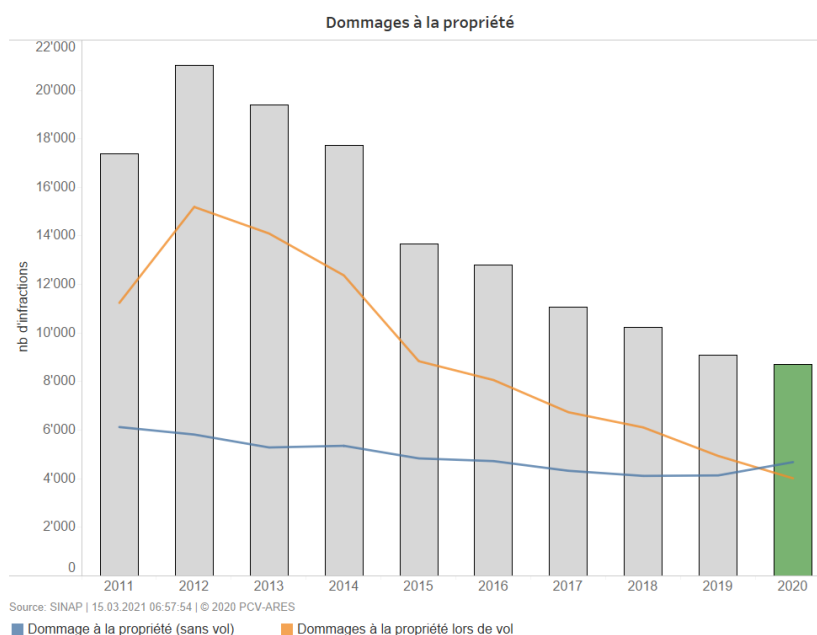


Figure 8 : Évolution annuelle dommages à la propriété, supplément cantonal
 Source : PCV. Émis par PCV

1.5 Violences domestiques

Le volume de violences domestiques (Figure 9) a diminué en 2020. Cette diminution vient principalement de la baisse constatée des voies de fait, et violences physiques dans le cadre familial. Les violences verbales restent à la hausse. Toutefois, 2019 était une année particulièrement élevée dans ce domaine. Aussi, 2020 enregistre un volume supérieur à la moyenne sur les dix dernières années. Dans plus de 80% des cas, les violences domestiques ont lieu lors de relation de couple et ex-couple. Il y a lieu de rappeler qu'il s'agit de violences domestiques rapportées à la police. Il est vraisemblable qu'une part non mesurable des cas n'ont pas donné lieu à un dépôt de plainte ou n'ont pas été signalés à nos services. On note toutefois une amélioration des constatations des affaires de violences domestiques dans la pratique policière. De nombreuses campagnes de prévention dans ce domaine ont été mises en place ces dernières années et ont pu impacter la statistique. Finalement, il y a lieu d'indiquer que 28% des violences domestiques ont abouti en 2020 à une mesure d'expulsion prononcée par la police. La mesure a été confirmée par la Cour civile du tribunal d'arrondissement dans 82% des cas.

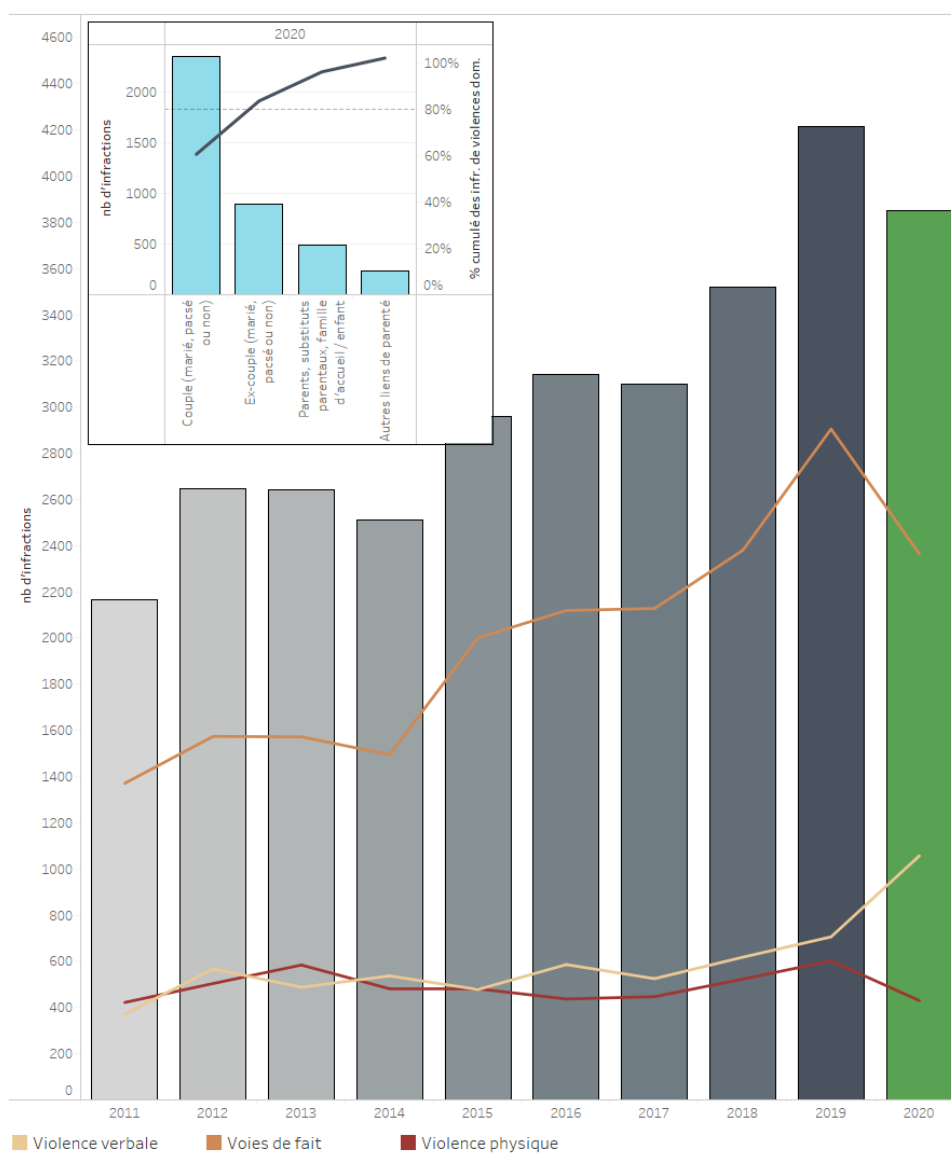


Figure 9 : Évolution annuelle des violences domestiques, supplément cantonal
Source : PCV. Émis par PCV

1.6 Loi sur les stupéfiants

Le 1er octobre 2013, la modification de la loi sur les stupéfiants est entrée en vigueur avec l'introduction des amendes d'ordre (AO) pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas 10 grammes de stupéfiants. Dès juin 2016, le commerce de cannabis légal, le cannabidiol (CBD) se développe en Suisse de manière conséquente. Sans une analyse en laboratoire, il n'est pas possible de distinguer le CBD, dont la teneur en tétrahydrocannabinol (THC) est inférieure à 1%, d'un chanvre illégal. Le 6 septembre 2017, le tribunal fédéral rend un arrêt stipulant que la détention ou l'acquisition de produits de type cannabique de moins de 10 grammes n'est pas punissable (ATF 6B 1273/2016). En cas de contrôle, la marchandise est saisie et détruite. Cette mesure ne s'applique pas aux mineurs. La procédure des amendes d'ordre reste applicable à toute personne surprise en flagrant délit de consommation de produits de type cannabique, dans la mesure où la teneur en THC est supérieure à 1%.

Le nombre d'AO ne figure pas dans les graphiques / tableaux de l'OFS, qui concernent uniquement les dénonciations à la LStup. Aussi, en combinant les AO délivrées aux contraventions dénoncées par la police, la Figure 10 présente un état de situation global des consommations de cannabis dénoncées.

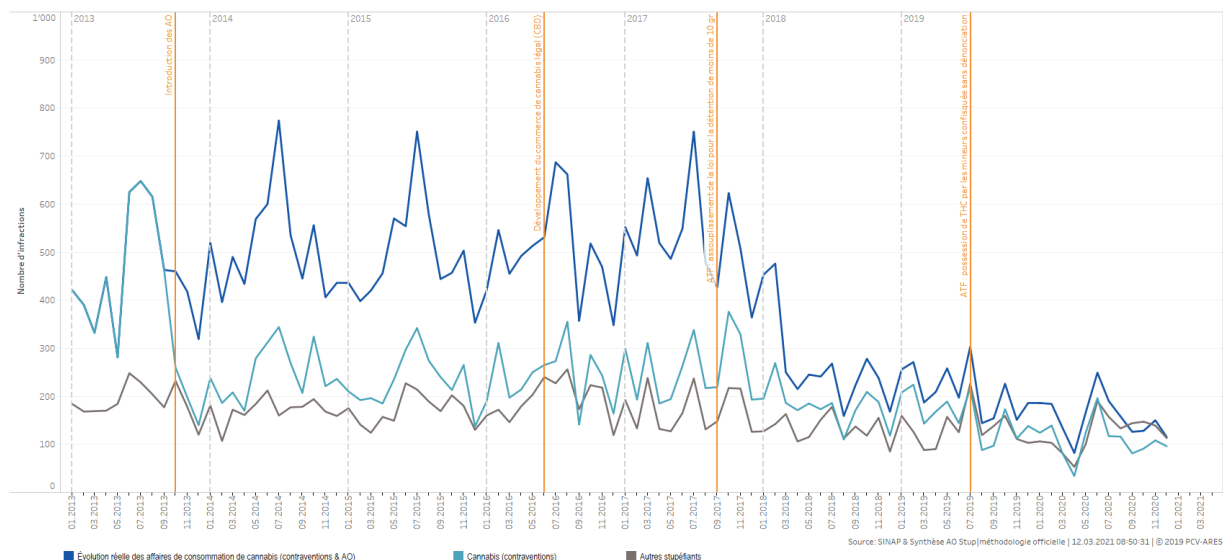


Figure 10 : Évolution mensuelle des consommations de stupéfiants (contravention et AO), supplément cantonal
Source : PCV et Polices communales. Émis par PCV

La Figure 11 présente l'évolution mensuelle des amendes d'ordre pour la consommation par des adultes de stupéfiants (moins de 10 gr.) et ayant des effets de type cannabique. À la suite des différentes modifications de la loi, le volume a très fortement baissé dès 2018.

Canton de Vaud - Statistique policière de la criminalité (SPC) - Rapport annuel 2020

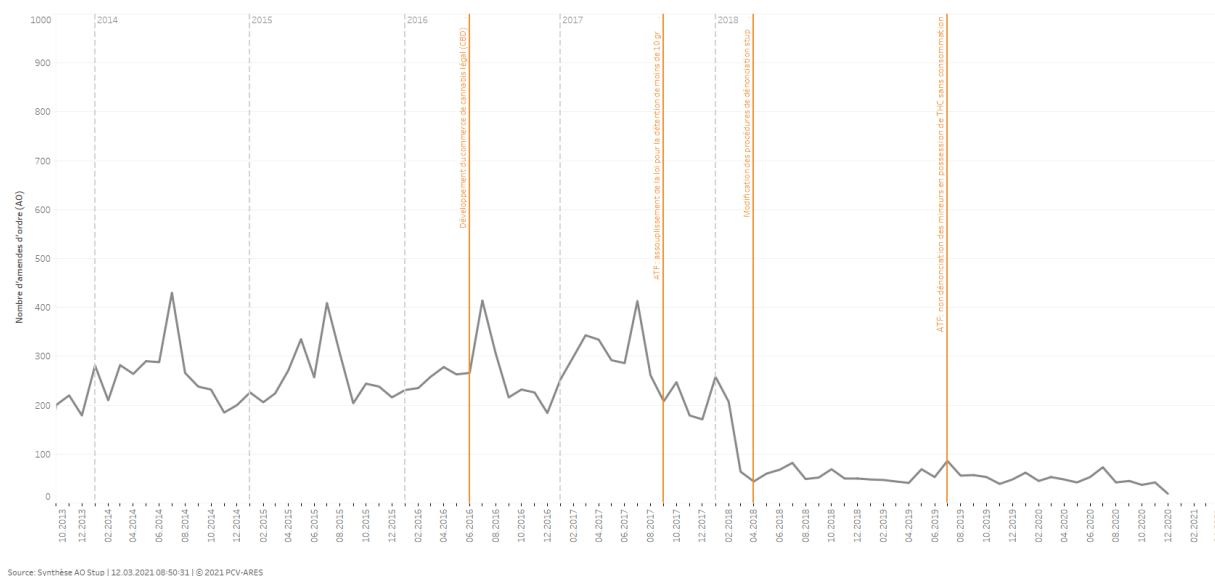


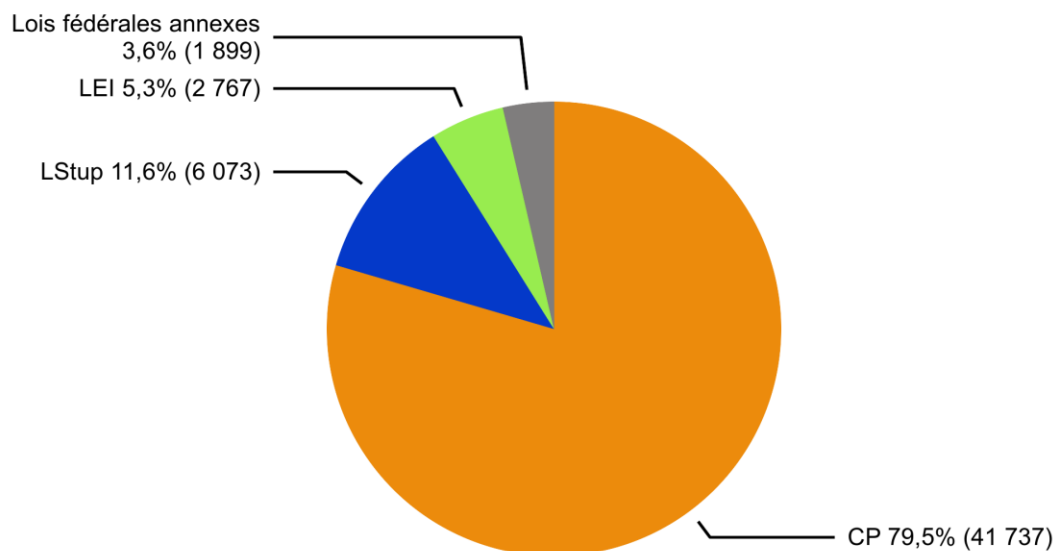
Figure 11 : Amende d'ordre pour la consommation de stupéfiant, supplément cantonal
Source : PCV et Polices communales. Émis par PCV

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 12: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 1'899 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2020. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2019		2020		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucidations	Infrac- tions	Élucida- tions	
Code pénal (CP)	45 805	36,3%	41 737	39,0%	-9%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	7 466	91,1%	6 073	91,5%	-19%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	3 260	99,8%	2 767	99,9%	-15%
Autres lois fédérales annexes	680	96,2%	1 899	97,4%	179%

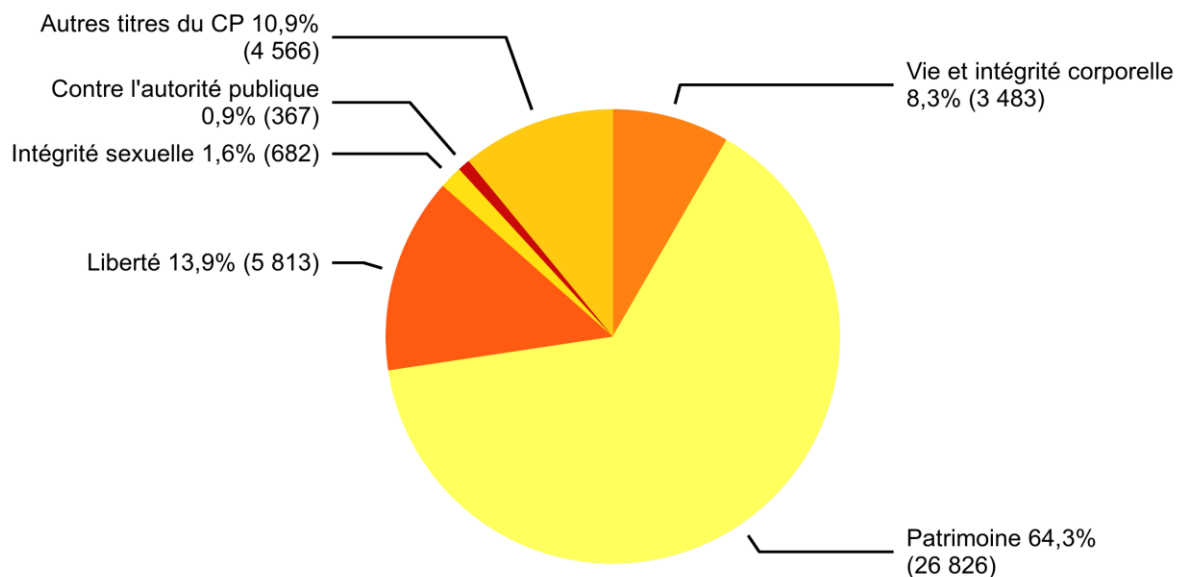
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 13: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

La majorité des infractions au Code Pénal relève du patrimoine et représente près de 64% des infractions au code pénal survenues sur le sol vaudois et reportées à la police. Les atteintes à la liberté (14% du total) sont majoritairement composées de menaces et de violation de domicile sans vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général du Code pénal	45 805	36,3%	41 737	39,0%	-9%
Total vie et intégrité corporelle	3 671	85,2%	3 483	87,5%	-5%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	100,0%	8	100,0%	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	13	100,0%	19	100,0%	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	31	74,2%	26	73,1%	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	820	73,9%	723	79,0%	-12%
Total patrimoine	29 707	20,5%	26 826	21,2%	-10%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	14 525	20,0%	11 942	21,6%	-18%
dont vol par effraction	3 878	15,9%	2 822	18,2%	-27%
dont vol à l'arrachée	134	23,1%	98	22,4%	-27%
Vol de véhicule (Art. 139)	2 398	6,0%	2 466	7,3%	3%
Brigandage (Art. 140)	220	36,8%	207	43,5%	n.s.
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 314	20,8%	4 881	22,6%	13%
Escroquerie (Art. 146)	1 614	29,2%	1 762	22,1%	9%
Extorsion et chantage (Art. 156)	92	21,7%	114	14,0%	24%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	11	81,8%	12	83,3%	n.s.
Total honneur, domaine secret ou privé	3 189	85,8%	3 442	86,0%	8%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	329	64,7%	478	68,8%	45%
Total liberté	6 938	41,6%	5 813	48,8%	-16%
Menaces (Art. 180)	1 963	86,4%	1 908	88,2%	-3%
Contrainte (Art. 181)	45	86,7%	67	83,6%	n.s.
Traite d'êtres humains (Art. 182)	12	66,7%	8	62,5%	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	6	83,3%	17	70,6%	n.s.
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	291	71,8%	381	69,6%	31%
Total intégrité sexuelle	685	84,2%	682	83,7%	n.s.
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	195	88,7%	190	85,8%	n.s.
Viol (Art. 190)	46	82,6%	48	87,5%	n.s.
Exhibitionnisme (Art. 194)	50	64,0%	26	50,0%	n.s.
Pornographie (Art. 197)	125	88,0%	176	88,1%	41%
Total danger collectif	305	52,1%	295	54,6%	n.s.
Incendie intentionnel (Art. 221)	152	30,9%	152	39,5%	n.s.
Total autorité publique	297	94,3%	367	94,6%	24%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285) ¹	239	93,3%	285	95,4%	19%
Total administration de la justice	187	91,4%	178	92,1%	n.s.
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	127	92,1%	135	90,4%	n.s.
Autres infractions du Code pénal	826	75,1%	651	75,7%	-21%

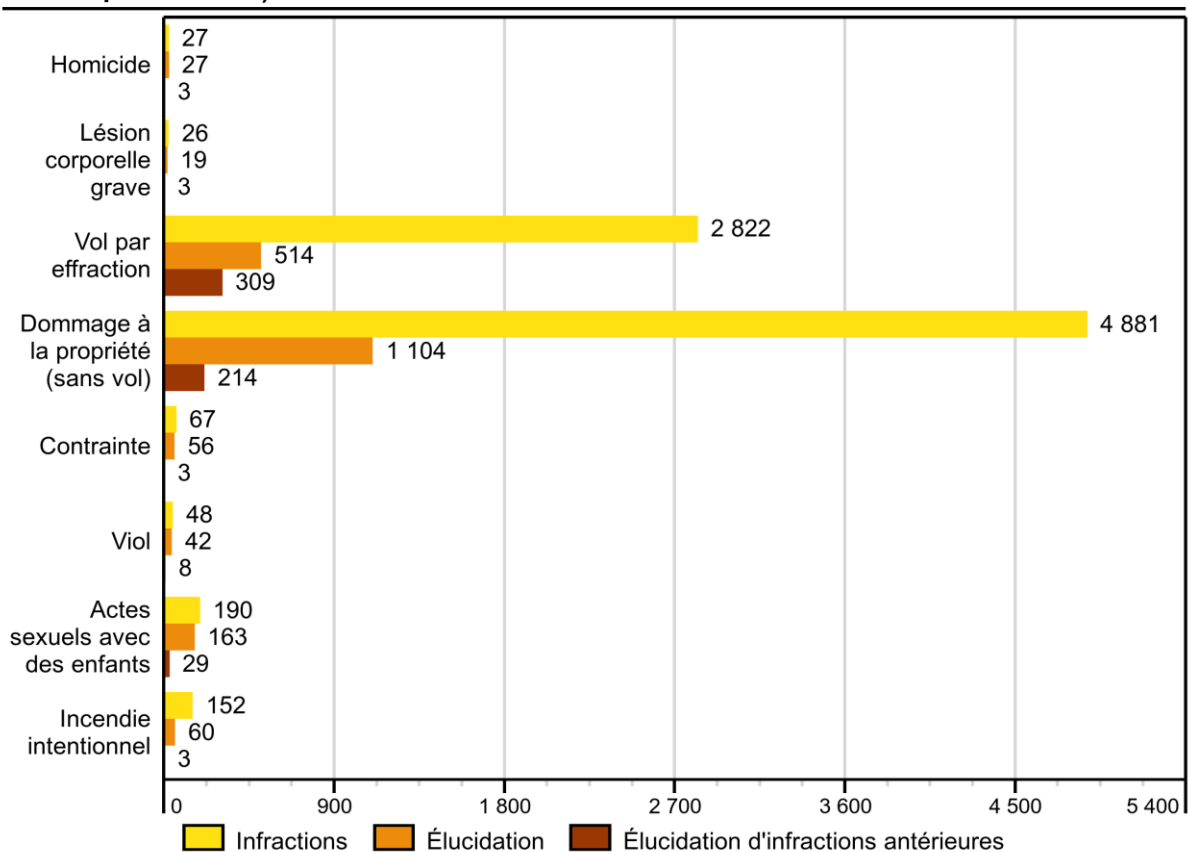
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

¹ L'augmentation constatée des violences/menaces à l'encontre des fonctionnaires (+19%) est due à un signalement plus systématique de ces infractions en 2017 au sein des polices vaudoises.

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 14: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

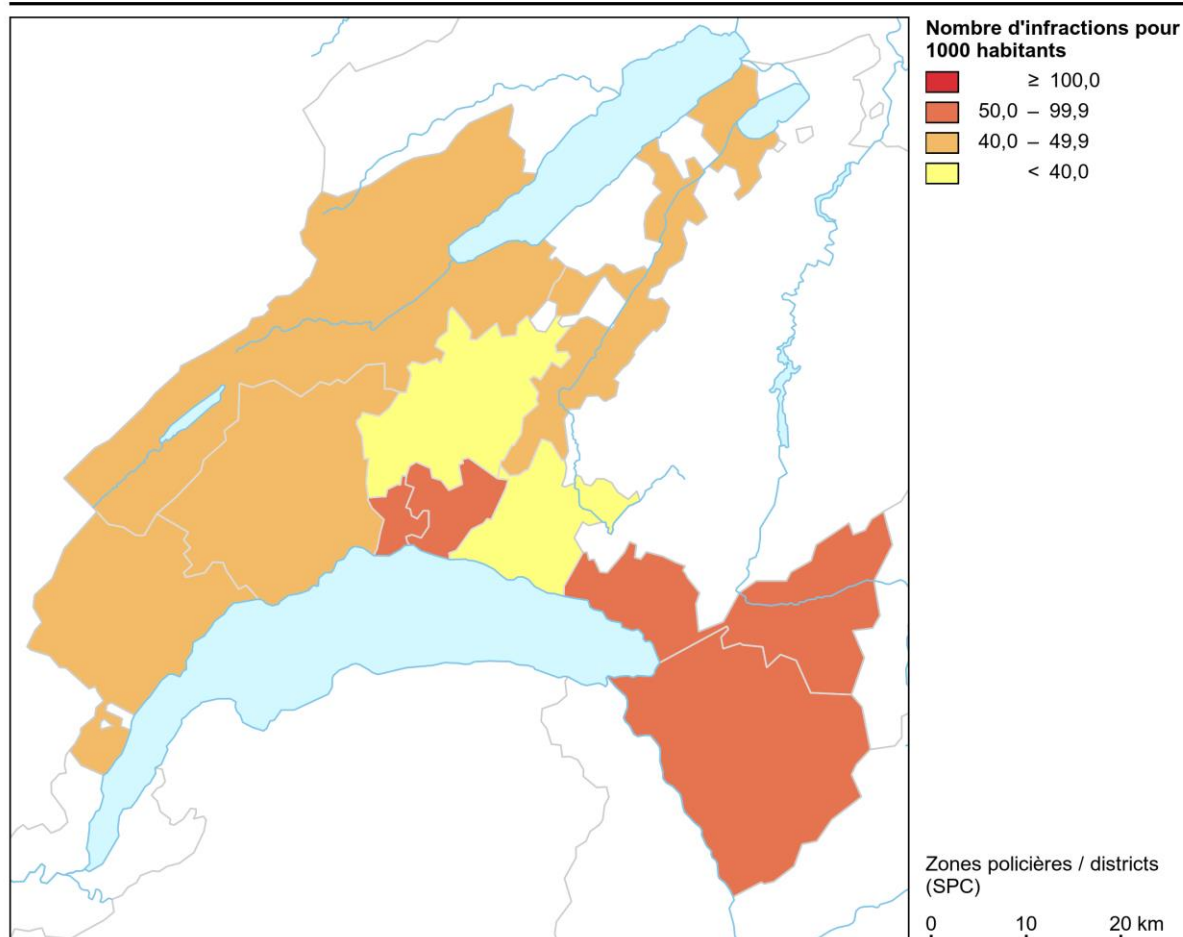
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

De plus la survenance d'une activité délictueuse peut être expliquée lorsqu'un auteur motivé et une cible potentielle se rencontrent dans le même espace-temps. Ainsi, dans la plupart des cas, le crime n'est pas distribué aléatoirement dans l'espace et le temps. Autrement dit, lorsqu'il y a une concentration de personne et de biens, notamment dans les grandes villes, des zones particulières ou encore des manifestations, la probabilité de survenance est fortement augmentée pour les délits d'opportunité.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 15: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

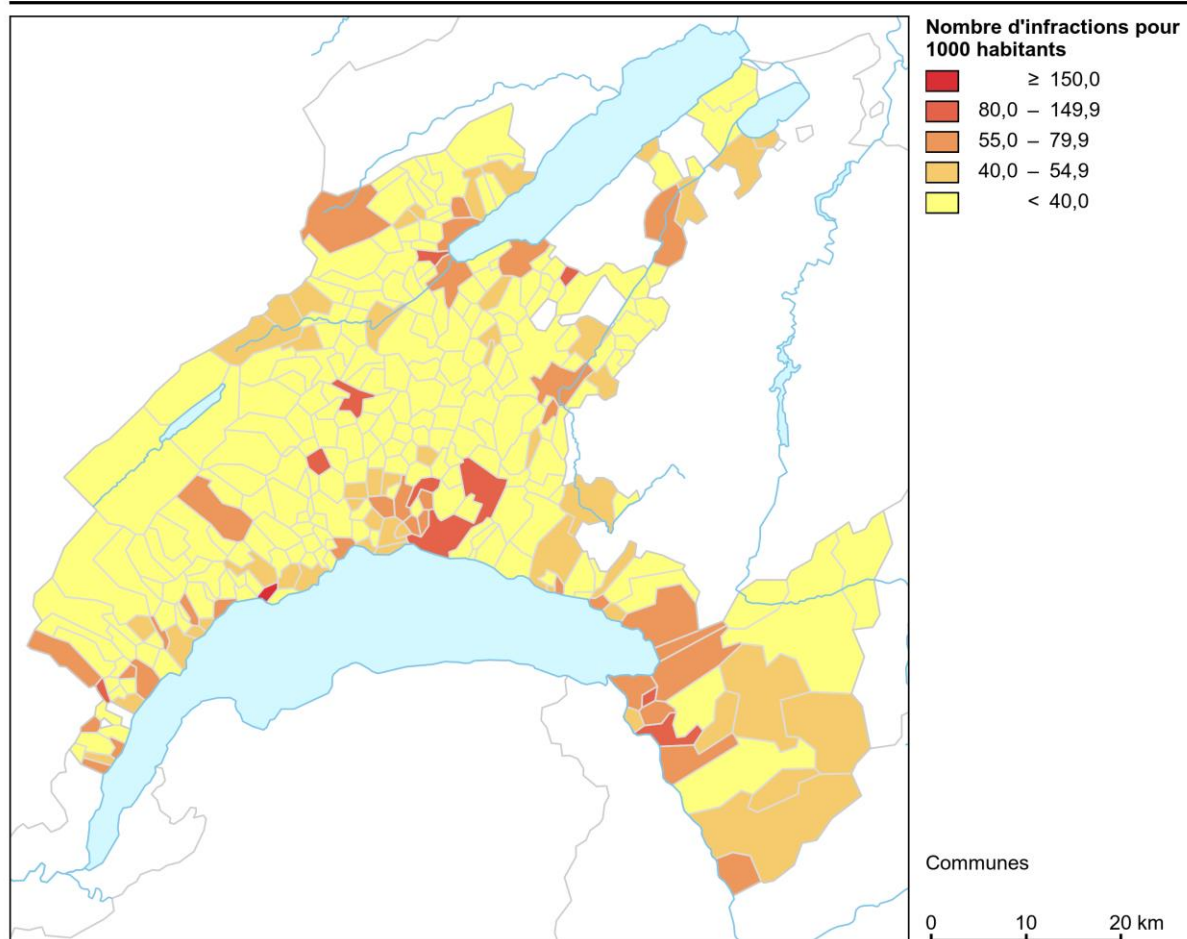
Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Lausanne	13944	166367	83,8	12192	167142	72,9	-13%
Nyon	4879	100685	48,5	4644	101914	45,6	-5%
Jura-Nord vaudois	4691	91971	51,0	4320	92640	46,6	-8%
Riviera-Pays- d'Enhaut	6003	84980	70,6	4923	85082	57,9	-18%
Morges	3522	82609	42,6	3515	83418	42,1	n.s.
Ouest lausannois	4223	76212	55,4	4042	76798	52,6	-4%
Lavaux-Oron	2372	62329	38,1	2197	62876	34,9	-7%
Aigle	2697	45589	59,2	2503	45826	54,6	-7%
Gros-de-Vaud	1407	45258	31,1	1225	45735	26,8	-13%
Broye-Vully	2067	43145	47,9	2161	43667	49,5	5%
Inconnu VD	0	—	—	15	—	—	n.s.
Canton de Vaud	45805	799145	57.3	41737	805098	51.8	-9%

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 16: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

Le graphique ci-dessus est à nuancer pour les raisons explicitées en page 19. Ni les pendulaires ni les zones d'attractions (commerces, manifestations, etc...) ne sont pris en compte dans le calcul des fréquences par commune. Dès lors, ces fréquences sont à interpréter en tenant compte notamment de l'activité culturelle et commerciale de celles-ci, en particulier pour les petites communes.

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Lausanne	12 524	139 111	90,0	11 204	139 408	80,4	-11%
Yverdon-les-Bains	2 283	30 157	75,7	1 911	30 156	63,4	-16%
Montreux	2 457	25 984	94,6	2 034	25 984	78,3	-17%
Nyon	1 293	21 198	61,0	1 328	21 452	61,9	3%
Renens (VD)	1 358	20 927	64,9	1 229	20 886	58,8	-9%
Vevey	1 890	19 891	95,0	1 479	19 824	74,6	-22%
Pully	641	18 313	35,0	693	18 458	37,5	8%
Morges	989	15 708	63,0	1 034	15 844	65,3	5%
Gland	679	13 109	51,8	603	13 181	45,7	-11%
Ecublens (VD)	705	12 863	54,8	531	13 079	40,6	-25%
Prilly	595	12 399	48,0	688	12 413	55,4	16%
La Tour-de-Peilz	621	11 828	52,5	560	11 884	47,1	-10%
Lutry	494	10 290	48,0	352	10 348	34,0	-29%
Aigle	734	10 119	72,5	570	10 197	55,9	-22%
Payerne	710	9 949	71,4	656	10 040	65,3	-8%
Epalinges	453	9 611	47,1	323	9 695	33,3	-29%
Le Mont-sur-Lausanne	581	8 523	68,2	343	8 992	38,1	-41%
Bussigny	442	8 736	50,6	498	8 930	55,8	13%
Crissier	530	7 930	66,8	510	7 965	64,0	n.s.
Bex	508	7 771	65,4	414	7 879	52,5	-19%
Chavannes-près- Renens	344	7 727	44,5	336	7 851	42,8	n.s.
Ollon	371	7 463	49,7	285	7 555	37,7	-23%
Orbe	274	6 938	39,5	322	7 018	45,9	18%
Rolle	422	6 259	67,4	408	6 249	65,3	n.s.
Blonay	200	6 173	32,4	194	6 150	31,5	n.s.
Moudon	375	6 135	61,1	437	6 067	72,0	17%
Saint-Prex	245	5 682	43,1	259	5 766	44,9	n.s.
Villeneuve (VD)	404	5 773	70,0	436	5 763	75,7	8%
Echallens	224	5 740	39,0	184	5 726	32,1	-18%
Oron	293	5 501	53,3	260	5 661	45,9	-11%
Bourg-en-Lavaux	232	5 369	43,2	160	5 343	29,9	-31%
Saint-Légier-La Chiésaz	238	5 184	45,9	154	5 247	29,4	-35%
Préverenges	176	5 287	33,3	265	5 239	50,6	51%
Chavornay	216	5 000	43,2	178	5 130	34,7	-18%
Sainte-Croix	254	4 863	52,2	326	4 891	66,7	28%
Saint-Sulpice (VD)	215	4 668	46,1	215	4 704	45,7	n.s.
Le Chenit	152	4 586	33,1	119	4 642	25,6	-22%
Cheseaux-sur- Lausanne	121	4 343	27,9	86	4 335	19,8	-29%
Avenches	299	4 294	69,6	231	4 295	53,8	-23%
Lucens	174	4 204	41,4	224	4 199	53,3	29%
Autres communes	10 089	273 539	–	9 698	276 652	–	-4%

© OFS, Neuchâtel 2021

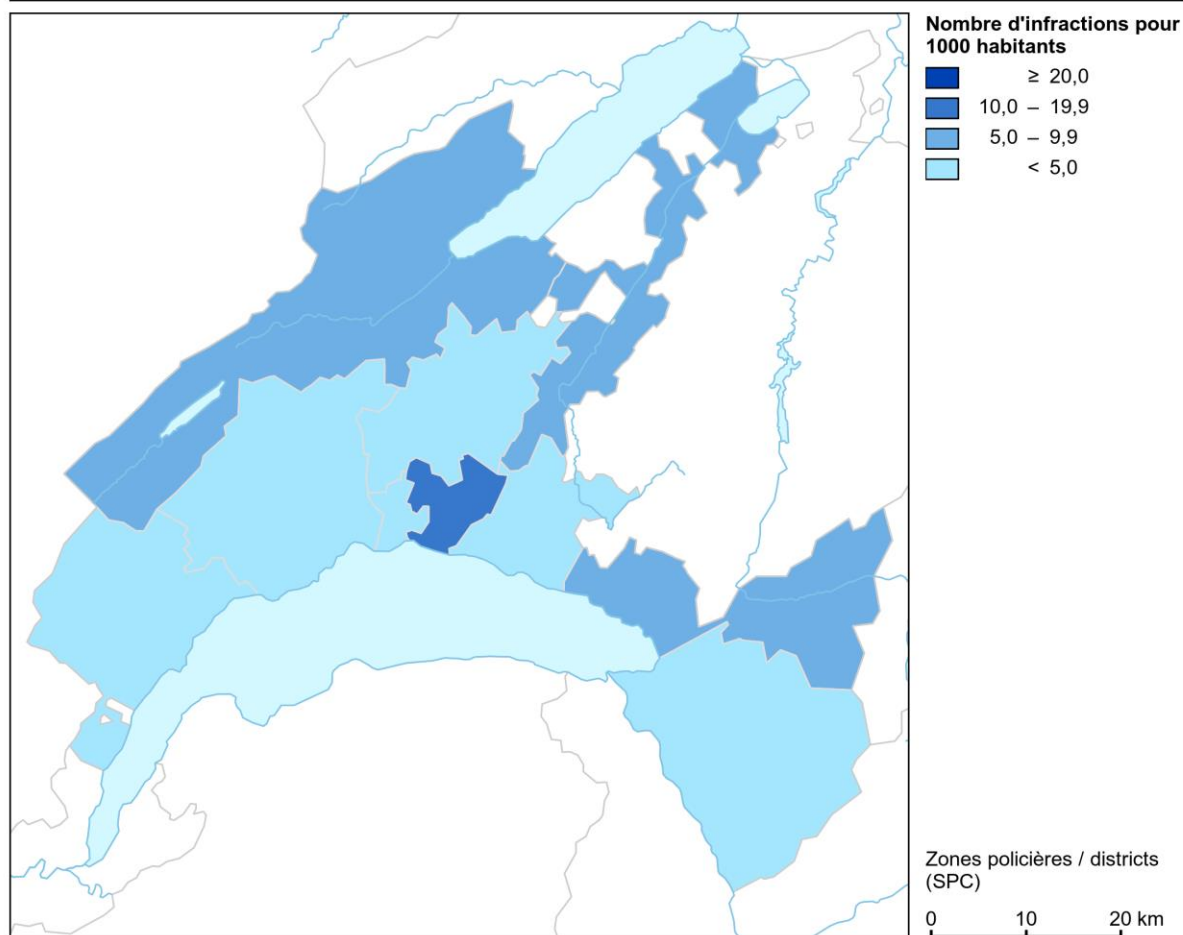
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 17: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

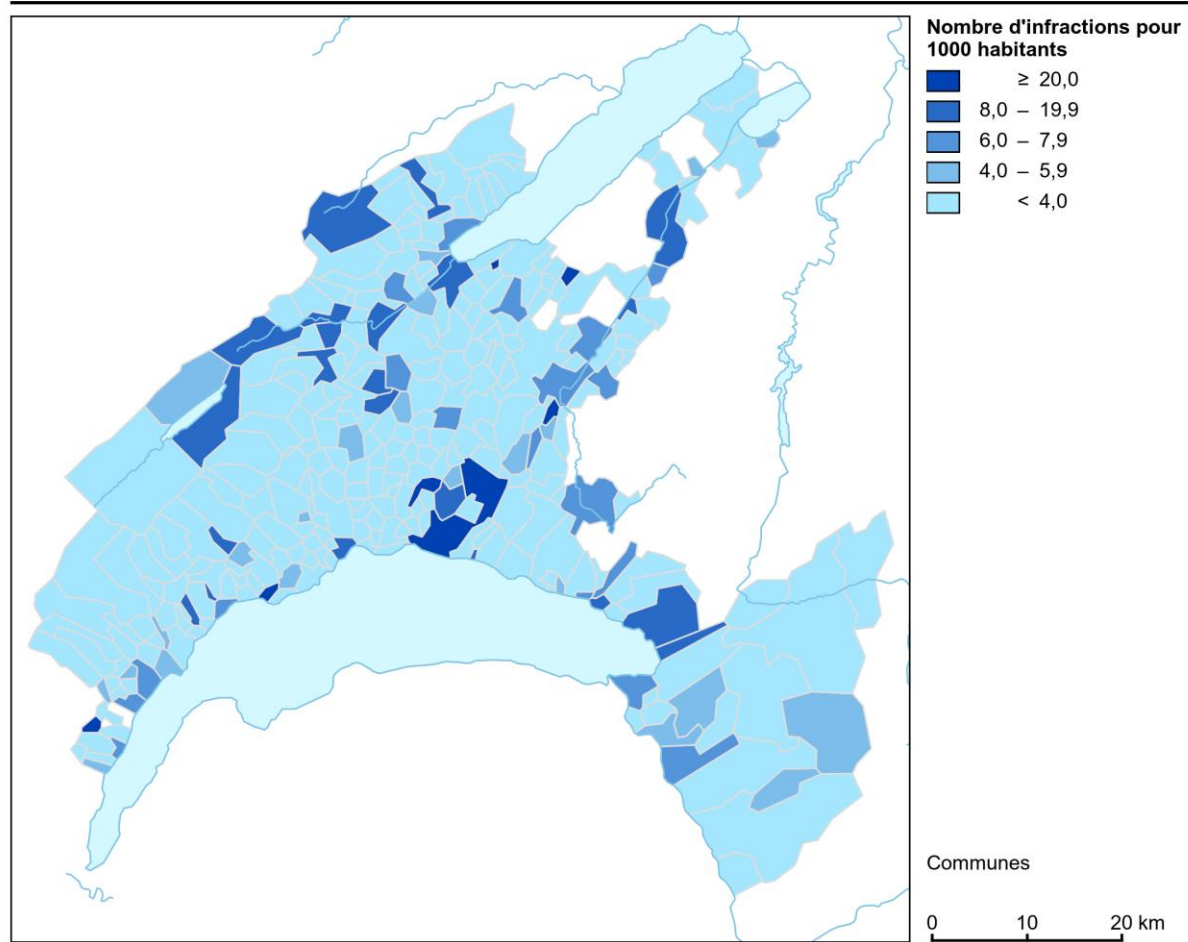
	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Lausanne	3651	166367	21,9	3122	167142	18,7	-14%
Nyon	645	100685	6,4	403	101914	4,0	-38%
Jura-Nord vaudois	967	91971	10,5	731	92640	7,9	-24%
Riviera-Pays- d'Enhaut	901	84980	10,6	672	85082	7,9	-25%
Morges	385	82609	4,7	330	83418	4,0	-14%
Ouestlausannois	246	76212	3,2	201	76798	2,6	-18%
Lavaux-Oron	156	62329	2,5	130	62876	2,1	-17%
Aigle	170	45589	3,7	145	45826	3,2	-15%
Gros-de-Vaud	108	45258	2,4	99	45735	2,2	n.s.
Broye-Vully	237	43145	5,5	240	43667	5,5	n.s.
InconnuVD	0	—	—	0	—	—	n.s.
Canton de Vaud	7466	799145	9.3	6073	805098	7.5	-19%

©OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 18: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Lausanne	3 393	139 111	24,4	2 955	139 408	21,2	-13%
Yverdon-les-Bains	537	30 157	17,8	403	30 156	13,4	-25%
Montreux	380	25 984	14,6	293	25 984	11,3	-23%
Nyon	244	21 198	11,5	157	21 452	7,3	-36%
Renens (VD)	99	20 927	4,7	81	20 886	3,9	n.s.
Vevey	334	19 891	16,8	254	19 824	12,8	-24%
Pully	41	18 313	2,2	34	18 458	1,8	n.s.
Morges	203	15 708	12,9	170	15 844	10,7	-16%
Gland	77	13 109	5,9	26	13 181	2,0	n.s.
Ecublens (VD)	27	12 863	2,1	16	13 079	1,2	n.s.
Prilly	38	12 399	3,1	32	12 413	2,6	n.s.
La Tour-de-Peilz	86	11 828	7,3	45	11 884	3,8	n.s.
Lutry	18	10 290	1,7	8	10 348	0,8	n.s.
Aigle	57	10 119	5,6	62	10 197	6,1	n.s.
Payerne	101	9 949	10,2	95	10 040	9,5	n.s.
Epalinges	76	9 611	7,9	19	9 695	2,0	n.s.
Le Mont-sur-Lausanne	163	8 523	19,1	139	8 992	15,5	-15%
Bussigny	38	8 736	4,3	22	8 930	2,5	n.s.
Crissier	14	7 930	1,8	21	7 965	2,6	n.s.
Bex	31	7 771	4,0	19	7 879	2,4	n.s.
Chavannes-près- Renens	18	7 727	2,3	22	7 851	2,8	n.s.
Ollon	20	7 463	2,7	8	7 555	1,1	n.s.
Orbe	77	6 938	11,1	66	7 018	9,4	n.s.
Rolle	47	6 259	7,5	41	6 249	6,6	n.s.
Blonay	19	6 173	3,1	12	6 150	2,0	n.s.
Moudon	57	6 135	9,3	47	6 067	7,7	n.s.
Saint-Prex	23	5 682	4,0	17	5 766	2,9	n.s.
Villeneuve (VD)	21	5 773	3,6	16	5 763	2,8	n.s.
Echallens	24	5 740	4,2	39	5 726	6,8	n.s.
Oron	26	5 501	4,7	37	5 661	6,5	n.s.
Bourg-en-Lavaux	6	5 369	1,1	6	5 343	1,1	n.s.
Saint-Légier-La Chiésaz	22	5 184	4,2	3	5 247	0,6	n.s.
Préverenges	19	5 287	3,6	13	5 239	2,5	n.s.
Chavornay	28	5 000	5,6	15	5 130	2,9	n.s.
Sainte-Croix	60	4 863	12,3	58	4 891	11,9	n.s.
Saint-Sulpice (VD)	12	4 668	2,6	4	4 704	0,9	n.s.
Le Chenit	23	4 586	5,0	14	4 642	3,0	n.s.
Cheseaux-sur- Lausanne	9	4 343	2,1	0	4 335	0,0	n.s.
Avenches	9	4 294	2,1	17	4 295	4,0	n.s.
Lucens	13	4 204	3,1	30	4 199	7,1	n.s.
Autres communes	976	273 539	–	757	276 652	–	-22%

© OFS, Neuchâtel 2021

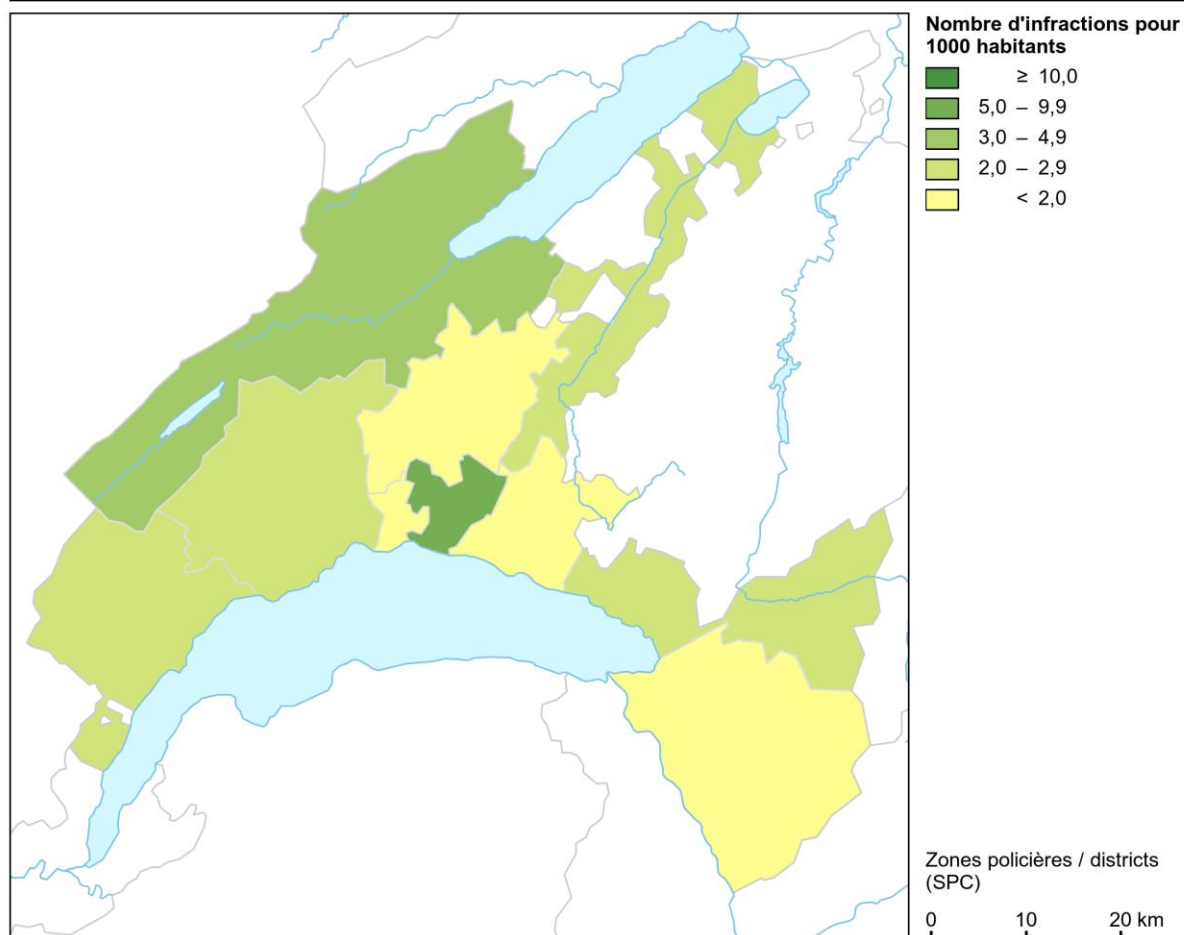
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 19: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district

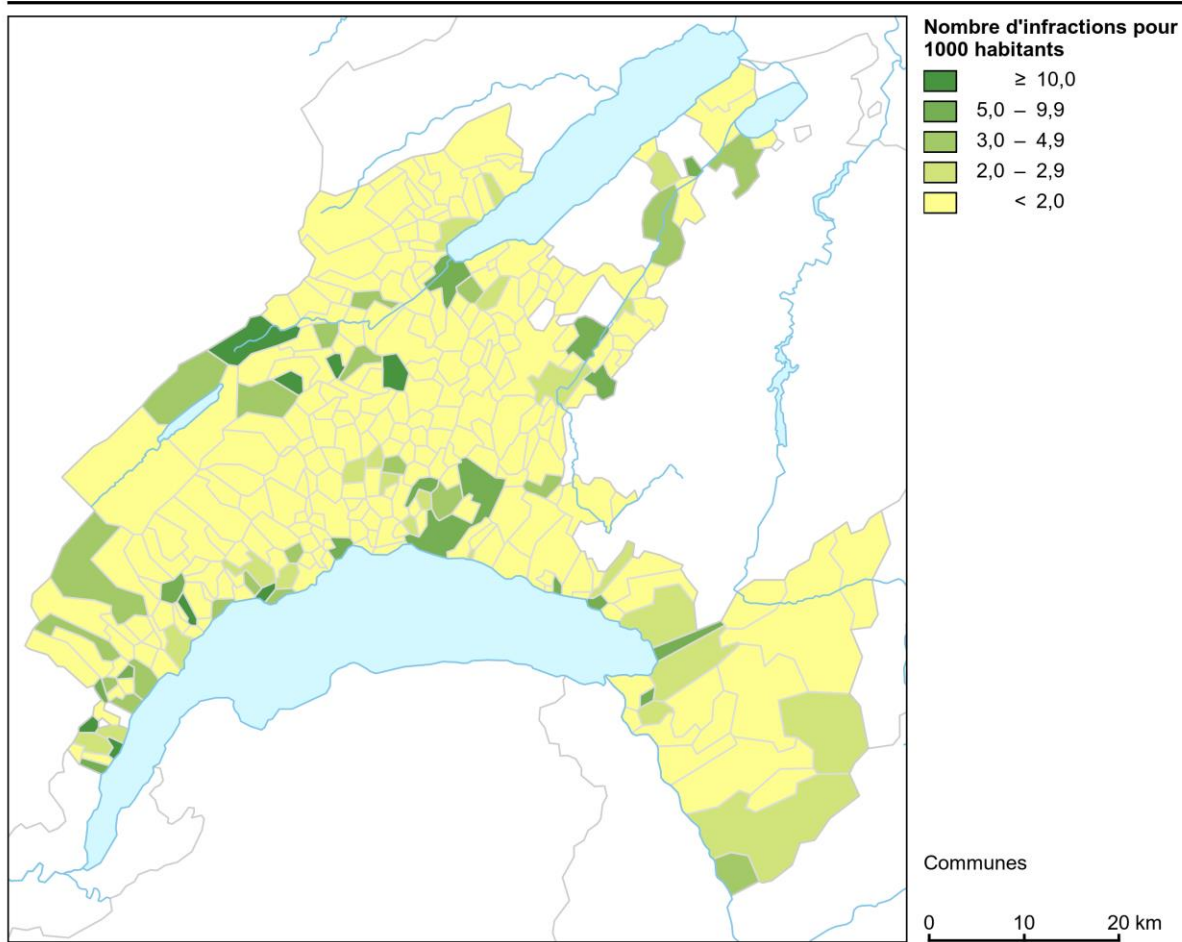
	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Lausanne	1279	166367	7,7	1307	167142	7,8	2%
Nyon	328	100685	3,3	296	101914	2,9	-10%
Jura-Nord vaudois	612	91971	6,7	367	92640	4,0	-40%
Riviera-Pays- d'Enhaut	366	84980	4,3	247	85082	2,9	-33%
Morges	148	82609	1,8	187	83418	2,2	26%
Ouest lausannois	149	76212	2,0	97	76798	1,3	-35%
Lavaux-Oron	75	62329	1,2	53	62876	0,8	n.s.
Aigle	104	45589	2,3	84	45826	1,8	n.s.
Gros-de-Vaud	18	45258	0,4	21	45735	0,5	n.s.
Broye-Vully	181	43145	4,2	108	43667	2,5	-40%
Inconnu VD	0	—	—	0	—	—	n.s.
Canton de Vaud	3260	799145	4.1	2767	805098	3.4	-15%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 20: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Lausanne	1 229	139 111	8,8	1 254	139 408	9,0	2%
Yverdon-les-Bains	404	30 157	13,4	207	30 156	6,9	-49%
Montreux	74	25 984	2,8	72	25 984	2,8	n.s.
Nyon	49	21 198	2,3	69	21 452	3,2	n.s.
Renens (VD)	64	20 927	3,1	49	20 886	2,3	n.s.
Vevey	243	19 891	12,2	143	19 824	7,2	-41%
Pully	19	18 313	1,0	20	18 458	1,1	n.s.
Morges	46	15 708	2,9	106	15 844	6,7	130%
Gland	21	13 109	1,6	31	13 181	2,4	n.s.
Ecublens (VD)	8	12 863	0,6	5	13 079	0,4	n.s.
Prilly	31	12 399	2,5	19	12 413	1,5	n.s.
La Tour-de-Peilz	22	11 828	1,9	5	11 884	0,4	n.s.
Lutry	15	10 290	1,5	11	10 348	1,1	n.s.
Aigle	43	10 119	4,2	18	10 197	1,8	n.s.
Payerne	113	9 949	11,4	49	10 040	4,9	-57%
Epalinges	21	9 611	2,2	10	9 695	1,0	n.s.
Le Mont-sur-Lausanne	26	8 523	3,1	28	8 992	3,1	n.s.
Bussigny	24	8 736	2,7	4	8 930	0,4	n.s.
Crissier	12	7 930	1,5	9	7 965	1,1	n.s.
Bex	25	7 771	3,2	17	7 879	2,2	n.s.
Chavannes-près- Renens	7	7 727	0,9	8	7 851	1,0	n.s.
Ollon	11	7 463	1,5	15	7 555	2,0	n.s.
Orbe	6	6 938	0,9	14	7 018	2,0	n.s.
Rolle	20	6 259	3,2	23	6 249	3,7	n.s.
Blonay	0	6 173	0,0	0	6 150	0,0	n.s.
Moudon	14	6 135	2,3	13	6 067	2,1	n.s.
Saint-Prex	11	5 682	1,9	8	5 766	1,4	n.s.
Villeneuve (VD)	9	5 773	1,6	15	5 763	2,6	n.s.
Echallens	0	5 740	0,0	2	5 726	0,3	n.s.
Oron	7	5 501	1,3	5	5 661	0,9	n.s.
Bourg-en-Lavaux	9	5 369	1,7	0	5 343	0,0	n.s.
Saint-Légier-La Chiésaz	12	5 184	2,3	6	5 247	1,1	n.s.
Préverenges	1	5 287	0,2	4	5 239	0,8	n.s.
Chavornay	11	5 000	2,2	7	5 130	1,4	n.s.
Sainte-Croix	32	4 863	6,6	9	4 891	1,8	n.s.
Saint-Sulpice (VD)	3	4 668	0,6	2	4 704	0,4	n.s.
Le Chenit	1	4 586	0,2	1	4 642	0,2	n.s.
Cheseaux-sur- Lausanne	1	4 343	0,2	4	4 335	0,9	n.s.
Avenches	4	4 294	0,9	13	4 295	3,0	n.s.
Lucens	10	4 204	2,4	22	4 199	5,2	n.s.
Autres communes	602	273 539	–	470	276 652	–	-22%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs			Jeunes adultes (18-24 ans)			Adultes (>24 ans)			Pers. mor.	Sans notion
		m	f	tot	m	f	tot	m	f	tot		
Code pénal (CP)	8 395	944	183	1127	1160	266	1426	4291	1532	5823	17	2
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 407	244	43	287	538	43	581	1344	195	1539	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	2145	113	3	116	392	40	432	1349	242	1591	5	1

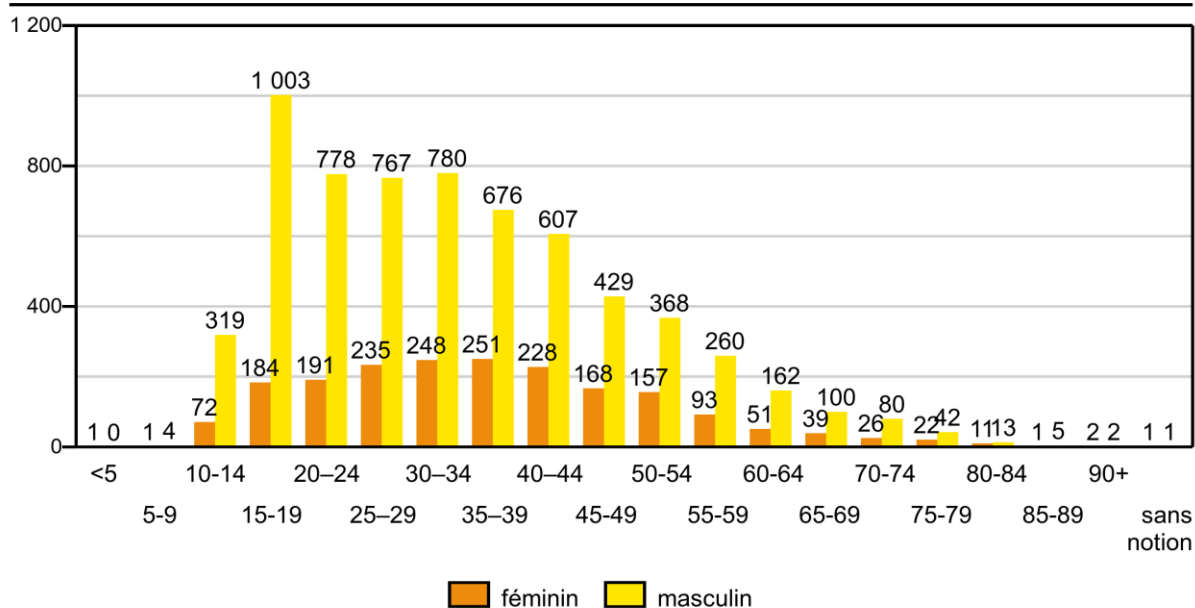
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

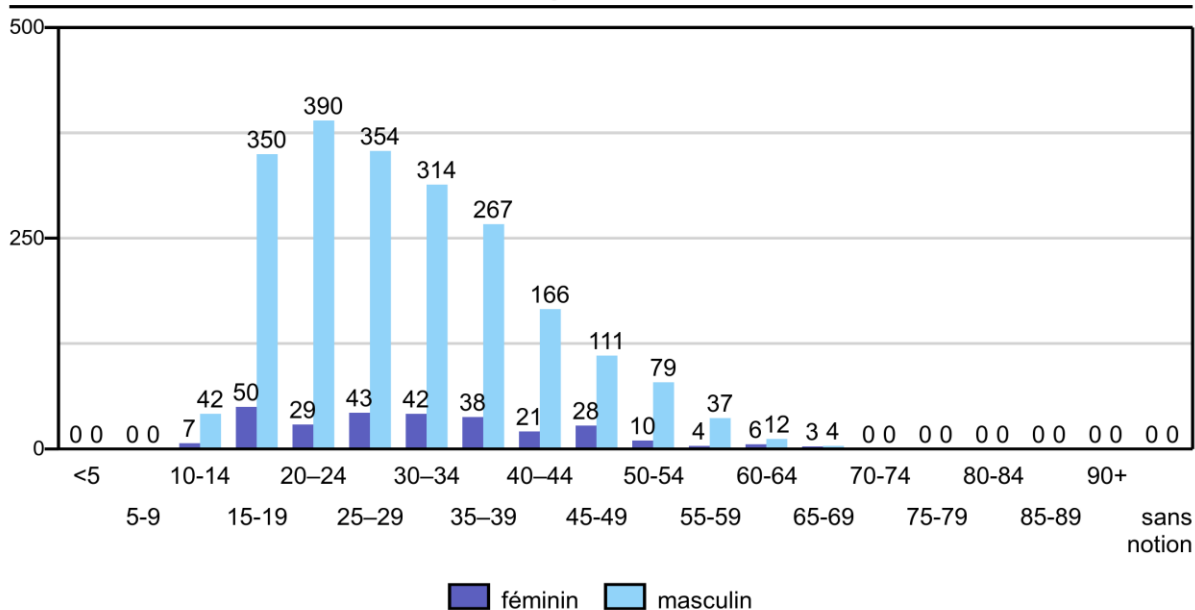
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 21: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

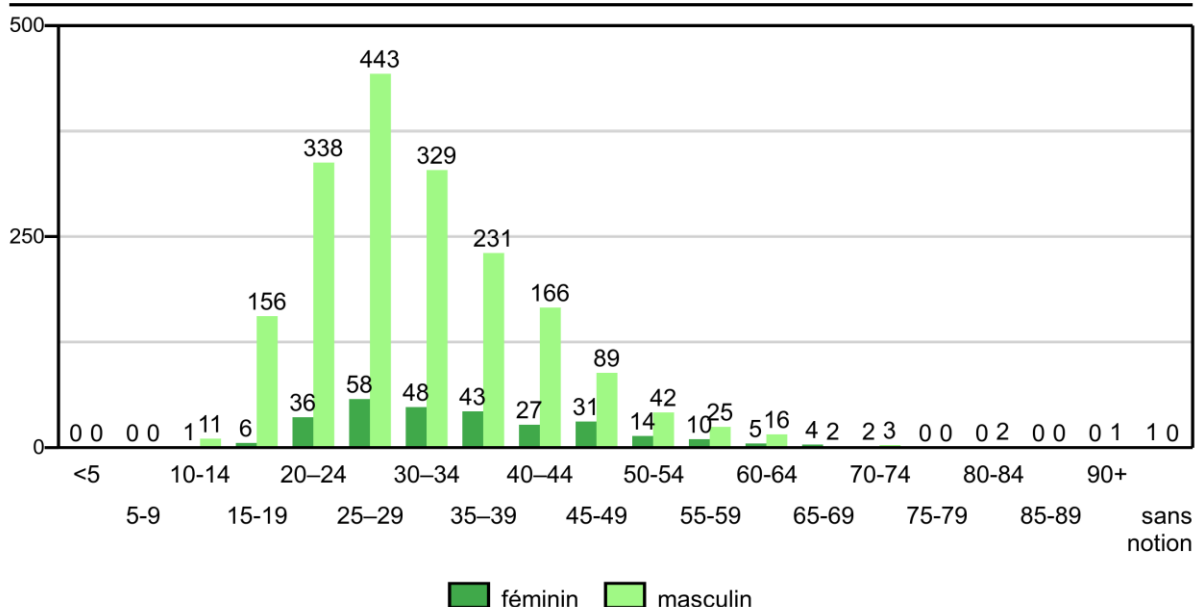
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 22: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

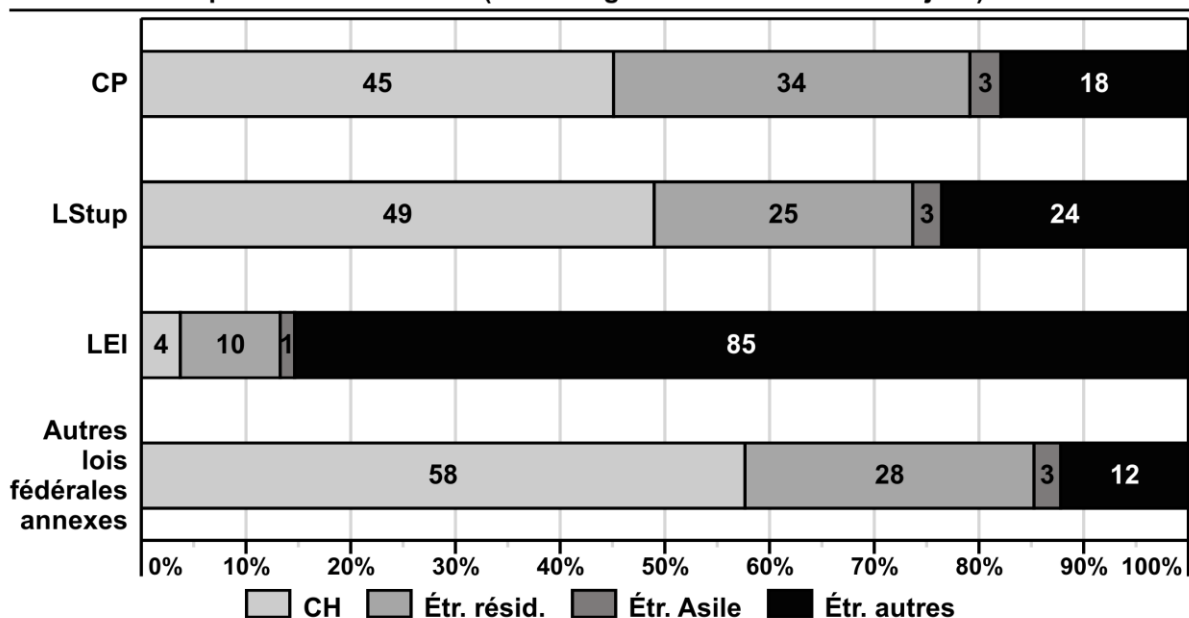
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 23: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 24: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEI: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers et l'intégration de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidante, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	8 378	6 629	248	1 501
Suisse	3 779	3 779		
Total étrangers	4 599	2 850	248	1 501
France	728	421	0	307
Portugal	699	623	0	76
Italie	314	273	0	41
Kosovo	243	179	12	52
Algérie	238	29	21	188
Roumanie	188	22	0	166
Espagne	188	156	0	32
Maroc	187	77	7	103
Serbie-et-Monténégro	110	61	22	27
Brésil	97	71	1	25
Tunisie	83	52	3	28
Congo (Kinshasa)	69	45	14	10
Macédoine du Nord	61	50	1	10
Cameroun	61	42	2	17
Afghanistan	60	16	41	3
Turquie	58	42	3	13
Érythrée	55	35	16	4
Géorgie	54	1	9	44
Équateur	48	40	0	8
Bosnie et Herzégovine	47	40	2	5
Syrie	45	23	11	11
Royaume-Uni	38	28	0	10
Allemagne	37	26	0	11
Belgique	33	25	0	8
Nigéria	32	6	5	21
Angola	29	21	4	4
Chili	29	23	0	6
Libye	26	3	3	20
Irak	26	15	7	4
Pologne	25	16	0	9
Colombie	25	11	1	13
Sri Lanka	25	18	6	1
Côte d'Ivoire	24	15	3	6
Guinée	24	6	3	15
Somalie	24	9	13	2
Hongrie	21	16	0	5
Congo (Brazzaville)	21	10	4	7
Inconnu	21	0	1	20
Bulgarie	19	8	0	11
Gambie	18	2	4	12
Albanie	17	3	2	12
Russie	17	11	2	4
Cabo Verde	17	15	0	2
Sénégal	17	12	0	5
Maurice	15	15	0	0
États-Unis	15	12	0	3
Pays-Bas	14	10	0	4
Croatie	14	13	0	1
Éthiopie	14	10	3	1
Chine	14	9	1	4
Palestine	14	4	2	8
Lituanie	12	1	0	11

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
République dominicaine	12	10	0	2
Iran	12	5	2	5
Ukraine	11	8	0	3
Bolivie	11	9	0	2
Canada	10	10	0	0
Liban	10	3	0	7
Autres nationalités	223	134	17	72

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 407	1 774	66	567
Suisse	1 179	1 179		
Total étrangers	1 228	595	66	567
France	203	103	0	100
Nigéria	176	2	2	172
Portugal	168	144	0	24
Italie	88	83	0	5
Espagne	54	44	0	10
Maroc	49	9	4	36
Algérie	45	4	2	39
Kosovo	36	28	3	5
Tunisie	26	13	1	12
Afghanistan	21	3	15	3
Gambie	20	0	2	18
Brésil	18	14	0	4
Guinée	17	1	4	12
Roumanie	16	3	0	13
Somalie	16	3	10	3
Albanie	13	2	0	11
Serbie-et-Monténégro	13	8	0	5
Bosnie et Herzégovine	11	7	2	2
Érythrée	11	4	5	2
Belgique	10	6	0	4
Royaume-Uni	10	10	0	0
Congo (Kinshasa)	10	7	2	1
Autres nationalités	197	97	14	86

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 140	284	29	1 827
Suisse	80	80		
Total étrangers	2 060	204	29	1 827
Nigéria	294	0	2	292
Algérie	273	3	5	265
Kosovo	260	44	0	216
Maroc	130	2	3	125
France	75	9	0	66
Gambie	66	0	1	65
Tunisie	61	2	1	58
Brésil	56	8	0	48
Serbie-et-Monténégro	49	16	0	33
Roumanie	47	4	0	43
Portugal	46	21	0	25
Albanie	38	2	1	35
Guinée	34	1	3	30
Cameroun	33	4	1	28
Colombie	32	0	0	32
Chine	29	3	0	26
Libye	28	1	1	26
Sénégal	27	1	0	26
Macédoine du Nord	24	4	1	19
Géorgie	22	0	1	21
Espagne	21	15	0	6
Turquie	18	4	0	14
Philippines	18	1	0	17
Mali	17	0	0	17
Italie	16	11	0	5
Hongrie	13	10	0	3
Équateur	13	5	0	8
Mongolie	13	0	0	13
Congo (Kinshasa)	12	3	0	9
Afghanistan	12	0	2	10
Côte d'Ivoire	11	0	0	11
Guinée-Bissau	11	0	0	11
Syrie	11	0	0	11
Palestine	11	0	0	11
Somalie	10	2	1	7
Autres nationalités	229	28	6	195

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	455	296	104	80	143	49	1 127
Suisses	261	167	48	45	93	25	639
Étrangers	194	129	56	35	50	24	488
résidents	126	84	28	21	32	12	303
asile	15	5	6	2	3	4	35
autres	53	40	22	12	15	8	150
Total adultes	3 297	1 732	791	609	670	150	7 249
Suisses	1 464	795	318	251	266	46	3 140
Étrangers	1 833	937	473	358	404	104	4 109
résidents	1 106	615	293	236	262	35	2 547
asile	89	51	29	23	16	5	213
autres	638	271	151	99	126	64	1 349

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	55	196	14	17	5	0	287
Suisses	38	132	9	7	5	0	191
Étrangers	17	64	5	10	0	0	96
résidents	14	36	5	8	0	0	63
asile	2	8	0	0	0	0	10
autres	1	20	0	2	0	0	23
Total adultes	437	1 320	98	155	86	24	2 120
Suisses	182	647	38	64	42	15	988
Étrangers	255	673	60	91	44	9	1 132
résidents	100	329	26	52	21	4	532
asile	7	36	4	3	5	1	56
autres	148	308	30	36	18	4	544

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	96	13	2	2	3	0	116
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	96	13	2	2	3	0	116
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	3	1	0	0	0	0	4
autres	93	12	2	2	3	0	112
Total adultes	1 657	247	70	23	26	0	2 023
Suisses	71	8	0	1	0	0	80
Étrangers	1 586	239	70	22	26	0	1 943
résidents	182	18	3	1	0	0	204
asile	23	2	0	0	0	0	25
autres	1 381	219	67	21	26	0	1 714

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	11 986	3 186	575	211	248	41

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

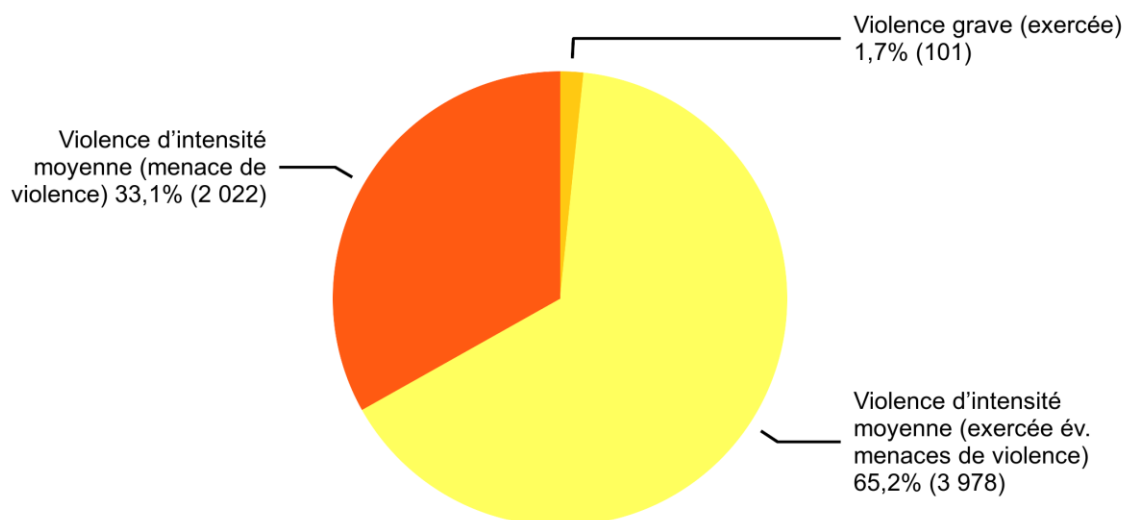
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 25: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	6 280	83,7%	6 101	85,3%	-3%
Violence grave (exercée)	94	83,0%	101	87,1%	n.s.
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	17	100,0%	27	100,0%	n.s.
Homicides avec arme à feu	0	–	4	100,0%	n.s.
Homicides avec arme coupante/tranchante	9	100,0%	14	100,0%	n.s.
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	1	100,0%	n.s.
Homicides avec violence physique	3	100,0%	6	100,0%	n.s.
Homicides autre instrument	5	100,0%	2	100,0%	n.s.
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	31	74,2%	26	73,1%	n.s.
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	n.s.
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	5	80,0%	5	80,0%	n.s.
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	n.s.
Lés. corp. graves avec violence physique	22	81,8%	14	92,9%	-n.s.
Lés. corp. graves autre instrument	2	0,0%	6	33,3%	n.s.
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	2	50,0%	1	0,0%	n.s.
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	n.s.
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	n.s.
Viol (Art. 190)	46	82,6%	48	87,5%	n.s.
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	4 131	83,8%	3 978	85,8%	-4%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	820	73,9%	723	79,0%	-12%
Voies de fait (Art. 126)	2 578	89,0%	2 477	90,2%	-4%
Participation à rixe (Art. 133) ²	58	100,0%	46	100,0%	n.s.
Nombre d'affaires	9	–	6	–	n.s.
Participation à agression (Art. 134) ²	52	92,3%	55	81,8%	n.s.
Nombre d'affaires	21	–	21	–	n.s.
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	220	36,8%	207	43,5%	n.s.
Contrainte (Art. 181)	45	86,7%	67	83,6%	n.s.
Mariage forcé (Art. 181a)	1	100,0%	0	–	n.s.
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	6	83,3%	17	70,6%	n.s.
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	112	92,9%	101	88,1%	n.s.
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	239	93,3%	285	95,4%	19%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	2 055	83,6%	2 022	84,0%	-2%
Menaces (Art. 180)	1 963	86,4%	1 908	88,2%	-3%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	92	21,7%	114	14,0%	24%

© OFS, Neuchâtel 2021

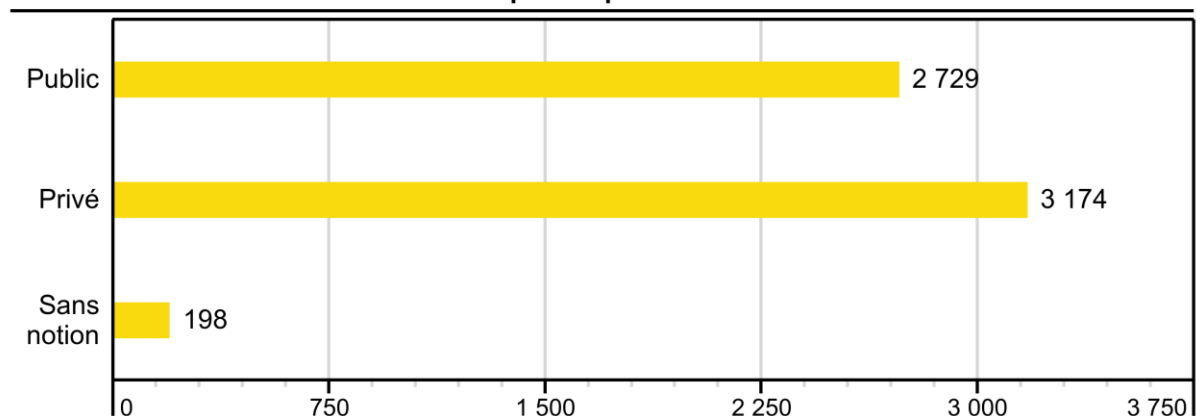
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

² Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2021

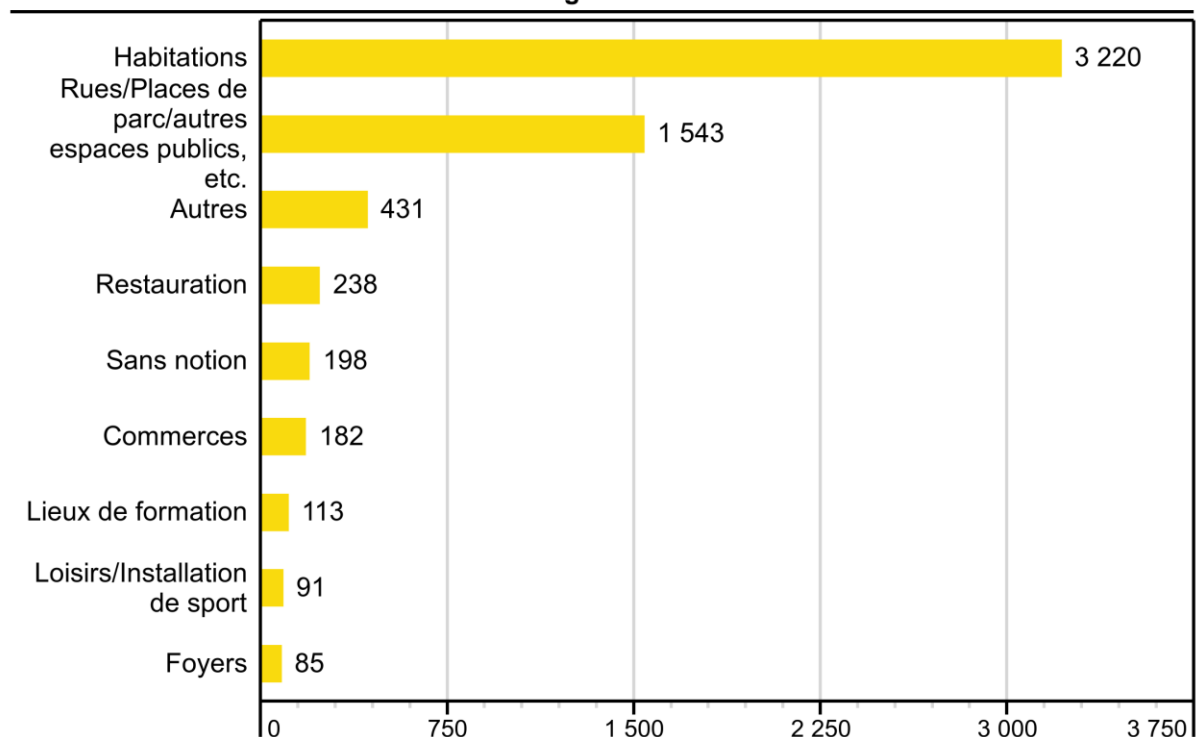
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 26: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 27: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

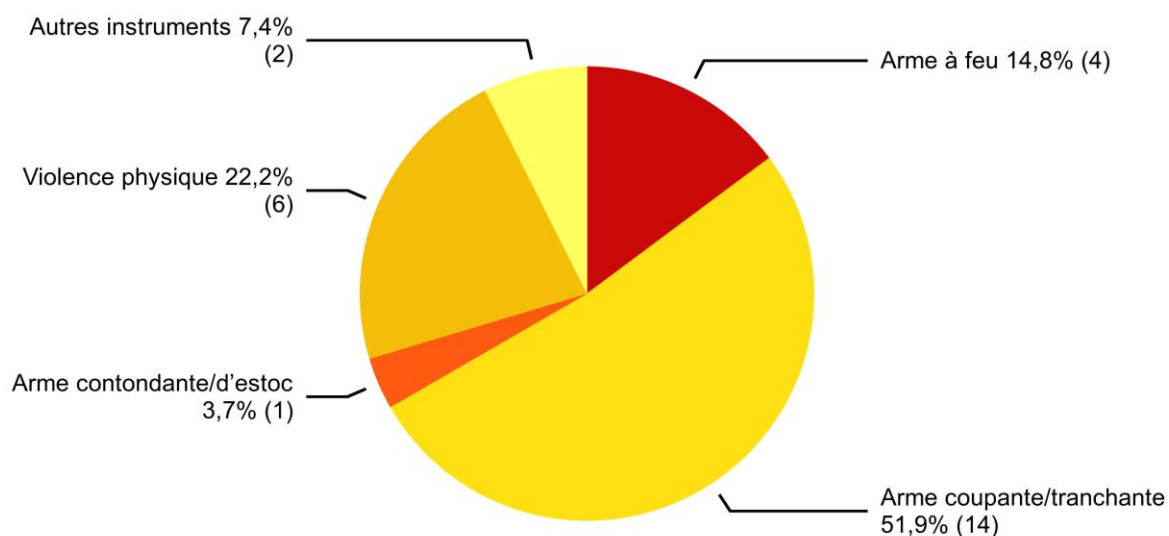
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 15.2.2021

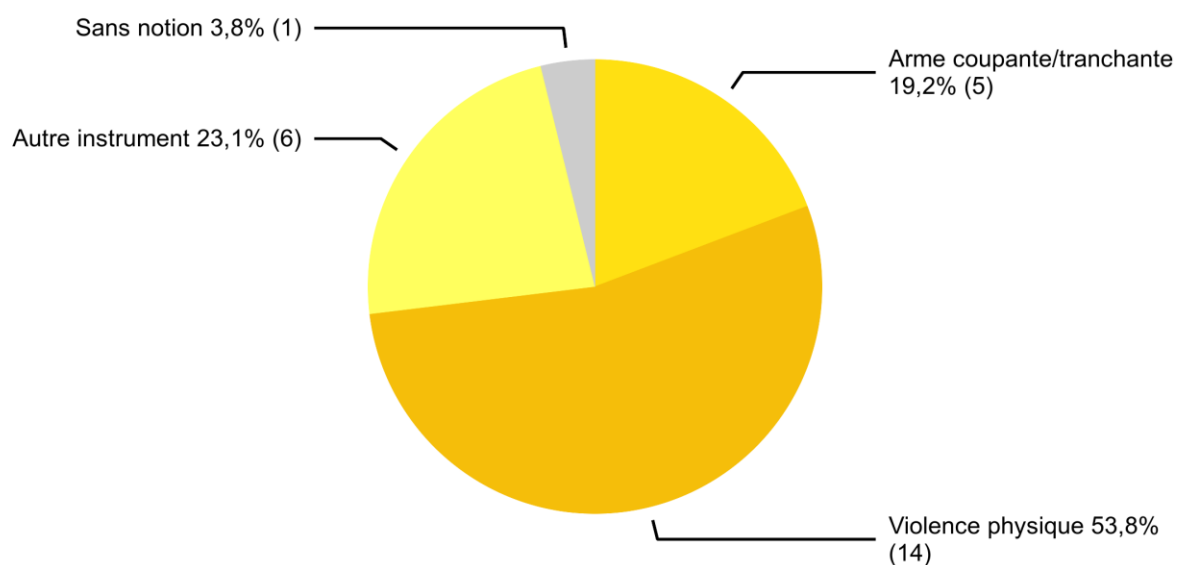
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 28: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 29: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité**Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité**

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	3 872	428	589	2 851	2 986	2 125	1 574
Violence grave (exercée)	102	3	27	72	94	76	45
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	33	0	9	24	28	20	10
Homicides arme à feu	6	0	4	2	6	4	0
Homicides arme coupante/tranchante	16	0	2	14	15	11	7
Homicides arme contondante/d'estoc	1	0	1	0	1	0	0
Homicides violence physique	6	0	1	5	4	5	3
Homicides autre instrument	4	0	1	3	2	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	27	2	6	19	24	21	13
Lés. corp. graves arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves arme coupante/tranchante	4	1	1	2	4	3	2
Lés. corp. graves arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves violence physique	21	1	5	15	18	16	11
Lés. corp. graves autre instrument	2	0	0	2	2	2	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	44	1	12	31	44	37	23
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	–	–	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	3 148	376	485	2 285	2 405	1 743	1 308
Lésions corporelles simples (Art. 123)	654	109	137	407	545	341	238
Voies de fait (Art. 126)	2 147	225	255	1 667	1 541	1 195	973
Participation à rixe (Art. 133)	41	11	28	2	41	7	4
Participation à agression (Art. 134)	25	13	10	2	25	11	3
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	151	46	50	55	138	91	29
Contrainte (Art. 181)	62	2	1	58	52	33	24
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	24	0	10	14	19	13	8
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	92	9	13	70	91	59	44
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	203	24	53	126	179	111	53
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	–	–	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 659	163	205	1 289	1 305	919	719
Menaces (Art. 180)	1 640	163	201	1 274	1 293	909	712
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	22	2	4	16	15	12	7

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	4 657	521	700	3 384	2 510	2 095	52
Violence grave (exercée)	98	16	25	57	40	58	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	26	3	6	17	18	8	0
Homicides avec arme à feu	4	0	1	3	3	1	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	13	1	2	10	11	2	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	1	0	0	1	0	0
Homicides avec violence physique	6	1	2	3	2	4	0
Homicides autre instrument	2	0	1	1	1	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	26	4	4	18	22	4	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	5	0	2	3	4	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	14	2	2	10	12	2	0
Lés. corp. graves autre instrument	6	2	0	4	5	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	48	9	17	22	0	48	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	–	–	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 602	439	566	2 579	1 968	1 616	18
Lésions corporelles simples (Art. 123)	718	117	152	449	506	212	0
Voies de fait (Art. 126)	2 305	271	313	1 721	1 075	1 230	0
Rixe (Art. 133)	4	0	2	2	4	0	0
Agression (Art. 134)	22	8	9	5	17	5	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	211	28	53	125	166	40	5
Contrainte (Art. 181)	73	4	5	58	31	36	6
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	16	1	6	9	5	11	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	99	14	24	61	3	96	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	231	0	15	209	193	31	7
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	–	–	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 943	144	238	1 526	943	965	35
Menaces (Art. 180)	1 832	130	224	1 459	877	936	19
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	113	14	16	67	68	29	16

© OFS, Neuchâtel 2021

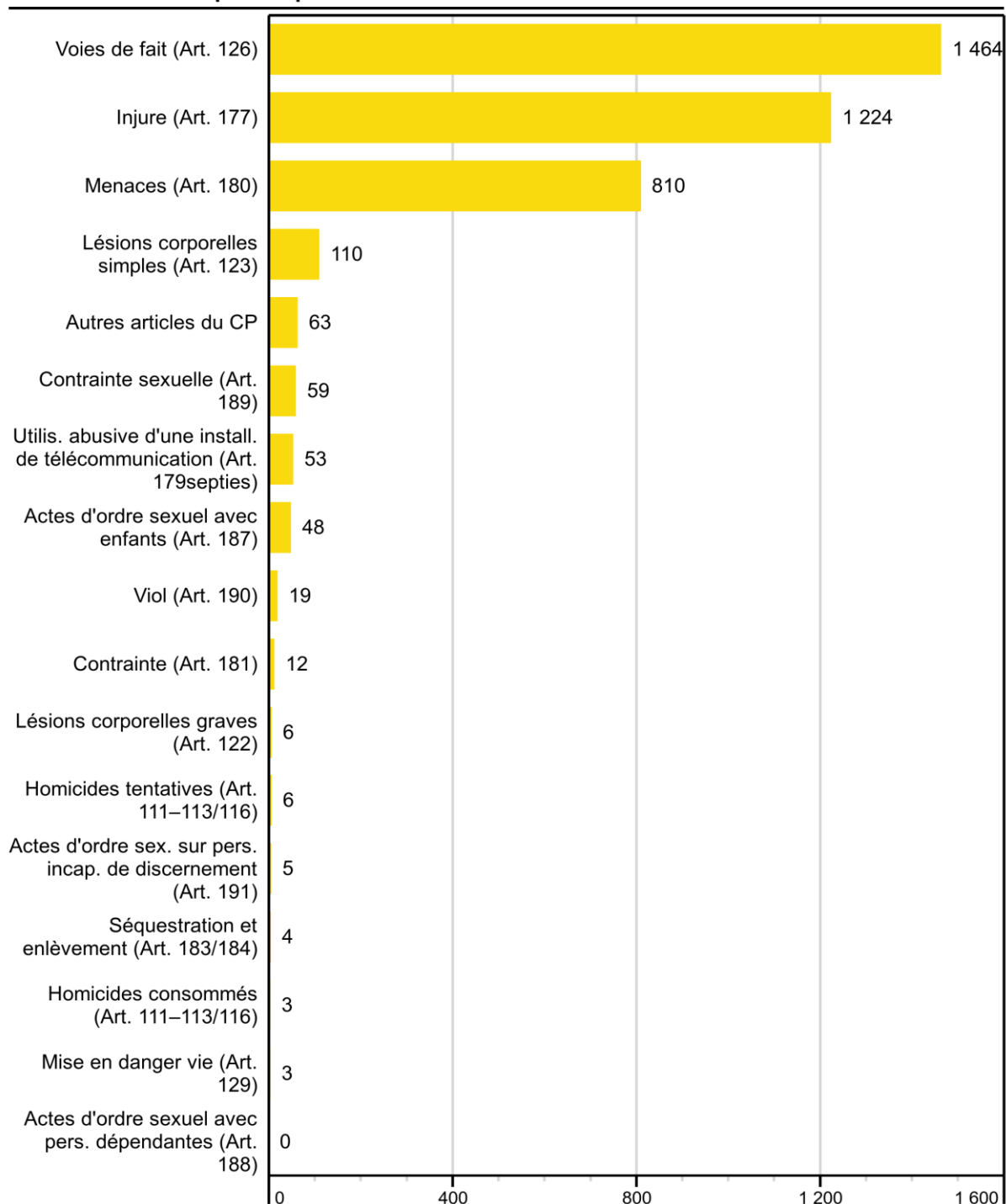
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 30: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 *Violences domestiques: évolution des infractions***Violences domestiques: évolution des infractions**

	2019	2020	
	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violences domestiques	4 180	3 889	-7%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	3	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	8	6	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	6	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	155	110	-29%
Voies de fait (Art. 126)	1 490	1 464	-2%
Mise en danger vie (Art. 129)	8	3	n.s.
Injure (Art. 177)	1 339	1 224	-9%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	53	53	n.s.
Menaces (Art. 180)	886	810	-9%
Contrainte (Art. 181)	16	12	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	2	4	n.s.
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	64	48	n.s.
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	75	59	n.s.
Viol (Art. 190)	14	19	n.s.
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	5	n.s.
Autres articles du CP ³	64	63	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

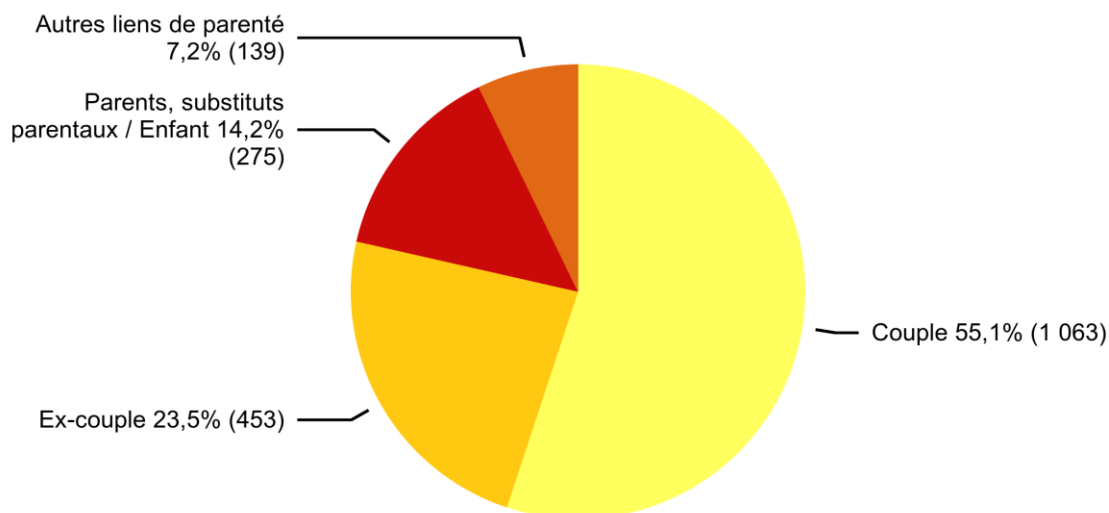
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 49% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

³ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

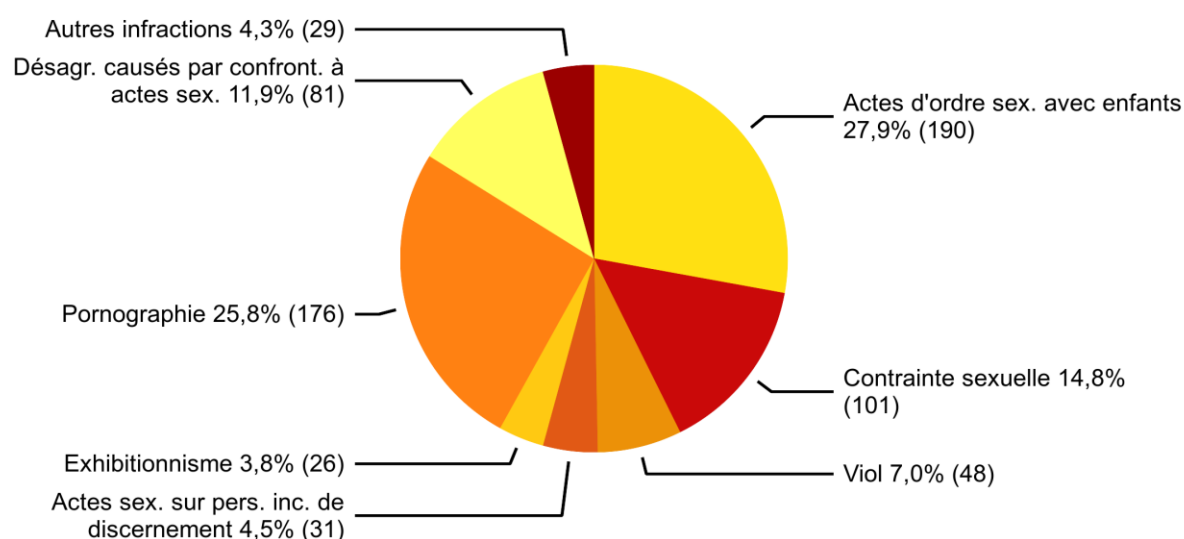
Figure 31: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 32: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

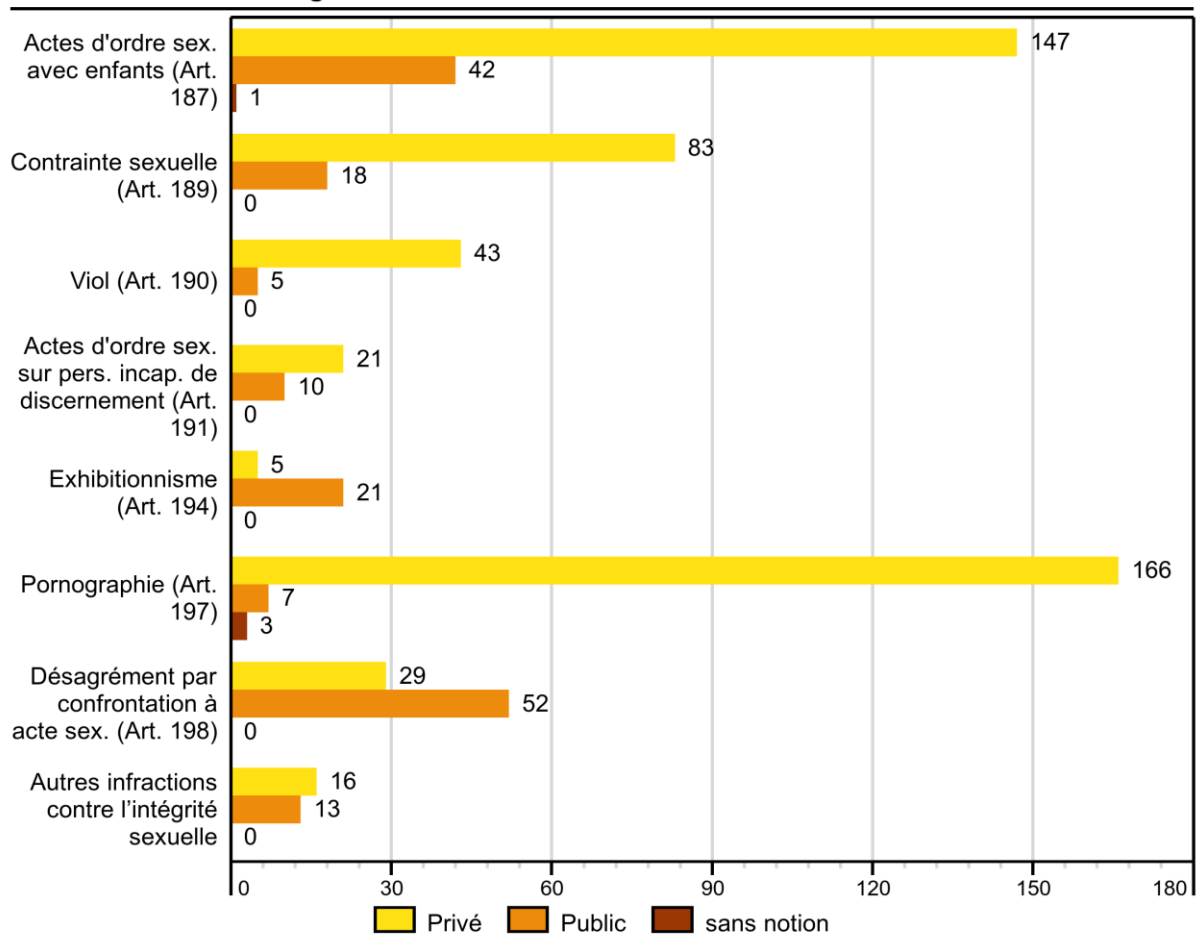
3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	685	84,2%	682	83,7%	n.s.
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	195	88,7%	190	85,8%	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	112	92,9%	101	88,1%	n.s.
Viol (Art. 190)	46	82,6%	48	87,5%	n.s.
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	25	84,0%	31	74,2%	n.s.
Exhibitionnisme (Art. 194)	50	64,0%	26	50,0%	n.s.
Pornographie (Art. 197)	125	88,0%	176	88,1%	41%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	101	69,3%	81	74,1%	n.s.
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	31	93,5%	29	89,7%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 *Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit***Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit**

État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 33: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

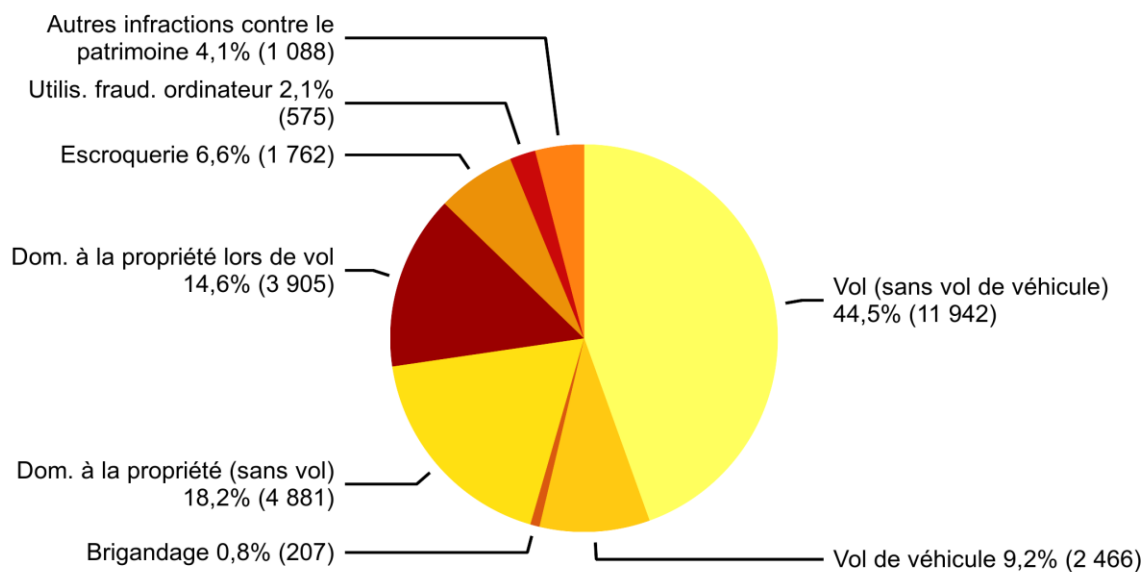
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 34: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 *Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions***Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions**

	2019		2020		Différence
	Infrac- tions	Élucidations	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total patrimoine	29 707	20,5%	26 826	21,2%	-10%
Appropri. illégitime (Art. 137)	397	23,2%	335	25,7%	-16%
Abus de confiance (Art. 138)	319	81,8%	319	82,1%	n.s.
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	14 525	20,0%	11 942	21,6%	-18%
Vol de véhicule (Art. 139)	2 398	6,0%	2 466	7,3%	3%
Brigandage (Art. 140)	220	36,8%	207	43,5%	n.s.
Soustraction de chose (Art. 141)	3	66,7%	3	66,7%	n.s.
Soustraction de données (Art. 143)	31	48,4%	16	50,0%	n.s.
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	59	33,9%	70	17,1%	n.s.
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 314	20,8%	4 881	22,6%	13%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	4 837	16,1%	3 905	16,9%	-19%
Escroquerie (Art. 146)	1 614	29,2%	1 762	22,1%	9%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	598	32,3%	575	26,3%	-4%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	37	67,6%	24	70,8%	n.s.
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	48	52,1%	38	68,4%	n.s.
Extorsion et chantage (Art. 156)	92	21,7%	114	14,0%	24%
Gestion déloyale (Art. 158)	12	91,7%	14	85,7%	n.s.
Détournement de salaire (Art. 159)	2	50,0%	2	50,0%	n.s.
Recel (Art. 160)	81	96,3%	50	98,0%	-38%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	—	2	0,0%	n.s.
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	100,0%	5	100,0%	n.s.
Autres infractions contre le patrimoine	119	42,9%	96	45,8%	-19%

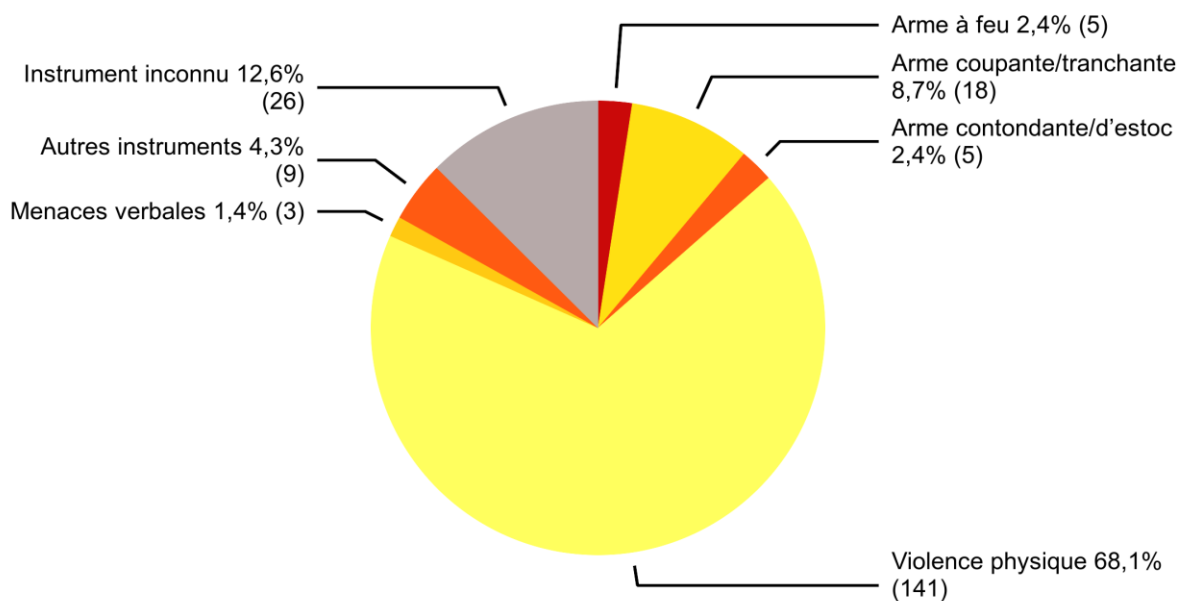
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 35: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	220	36,8%	207	43,5%	n.s.
Arme à feu	26	38,5%	5	40,0%	n.s.
Arme coupante/tranchante	20	40,0%	18	50,0%	n.s.
Arme contondante/d'estoc	4	25,0%	5	20,0%	n.s.
Violence physique	118	35,6%	141	42,6%	19%
Menaces verbales	3	33,3%	3	100,0%	n.s.
Autres instruments	12	50,0%	9	77,8%	n.s.
Instrument inconnu	37	35,1%	26	30,8%	n.s.

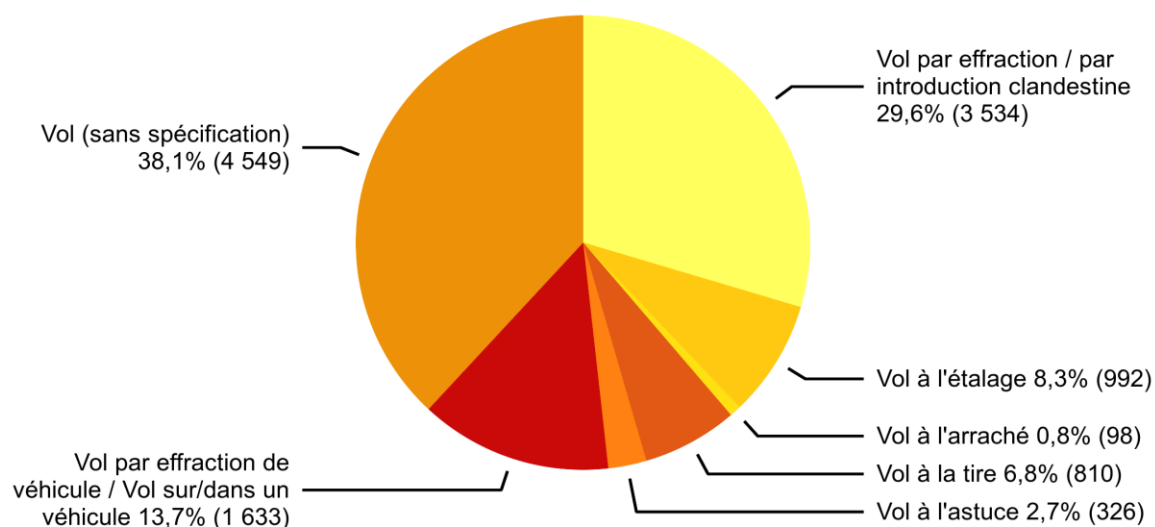
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 36: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	14 525	20,0%	11 942	21,6%	-18%
Vol (sans spécification)	5 413	16,8%	4 549	16,7%	-16%
Vol par effraction	3 878	15,9%	2 822	18,2%	-27%
Vol par introduction clandestine	801	15,9%	712	20,1%	-11%
Vol à l'étalage	1 065	79,1%	992	76,6%	-7%
Vol à l'arraché	134	23,1%	98	22,4%	-27%
Vol à la tire	1 140	8,8%	810	12,3%	-29%
Vol à l'astuce	305	30,8%	326	31,6%	7%
Vol par effraction de véhicule	764	12,4%	811	7,9%	6%
Vol sur/dans un véhicule	1 025	9,6%	822	13,5%	-20%

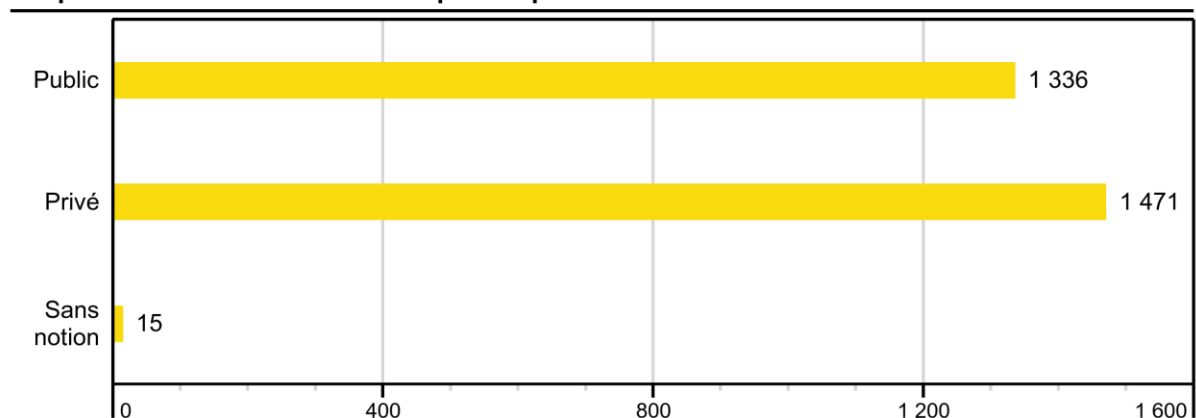
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

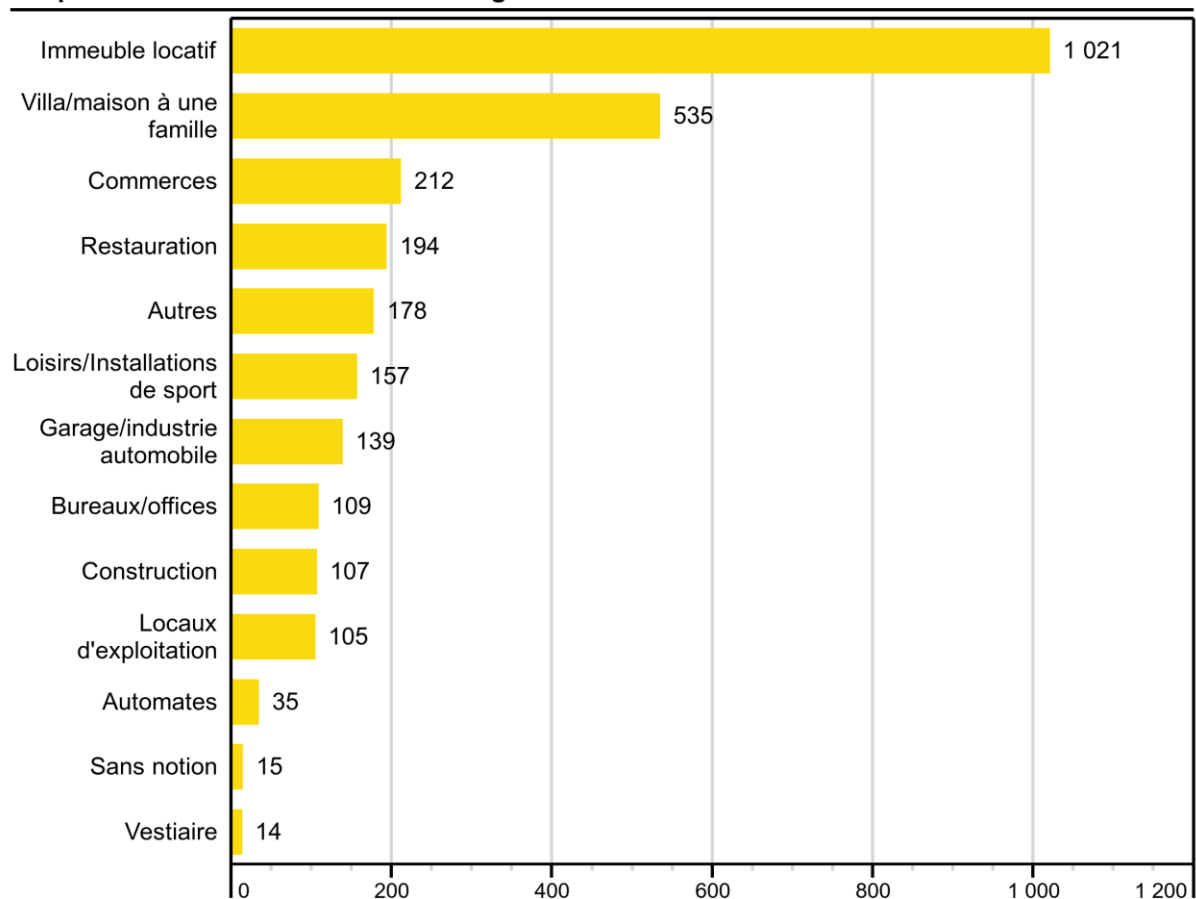
Figure 37: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

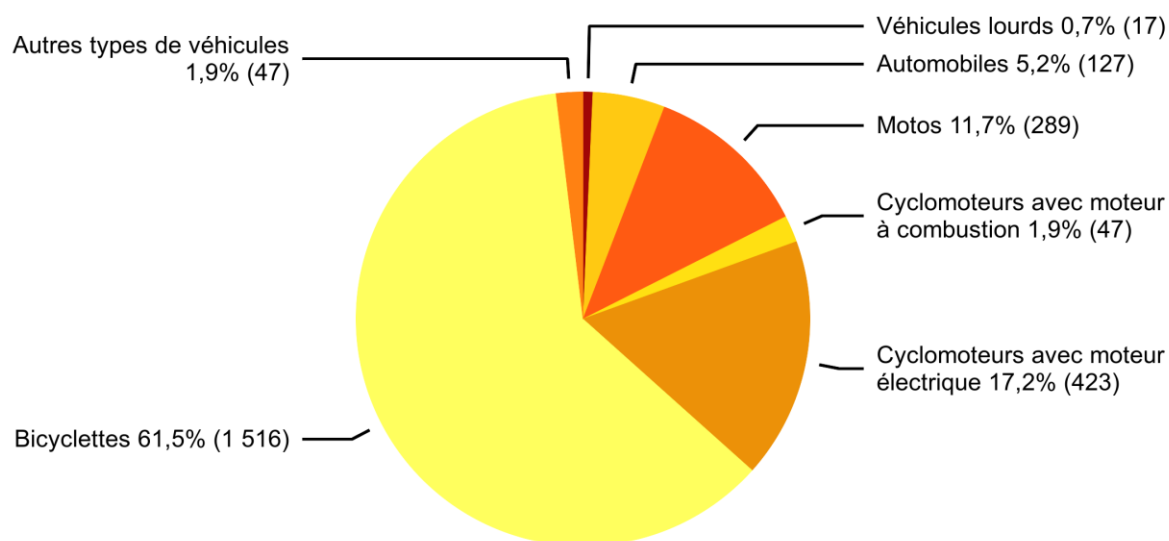
© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 38: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 39: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	2 398	6,0%	2 466	7,3%	3%
Véhicules lourds	16	31,3%	17	29,4%	n.s.
Automobiles	167	23,4%	127	38,6%	-24%
Motos	314	12,4%	289	13,8%	-8%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	53	5,7%	47	6,4%	n.s.
Cyclomoteurs avec moteur électrique	288	3,8%	423	4,3%	47%
Bicyclettes	1 503	2,7%	1 516	4,2%	n.s.
Autres véhicules	57	10,5%	47	4,3%	n.s.

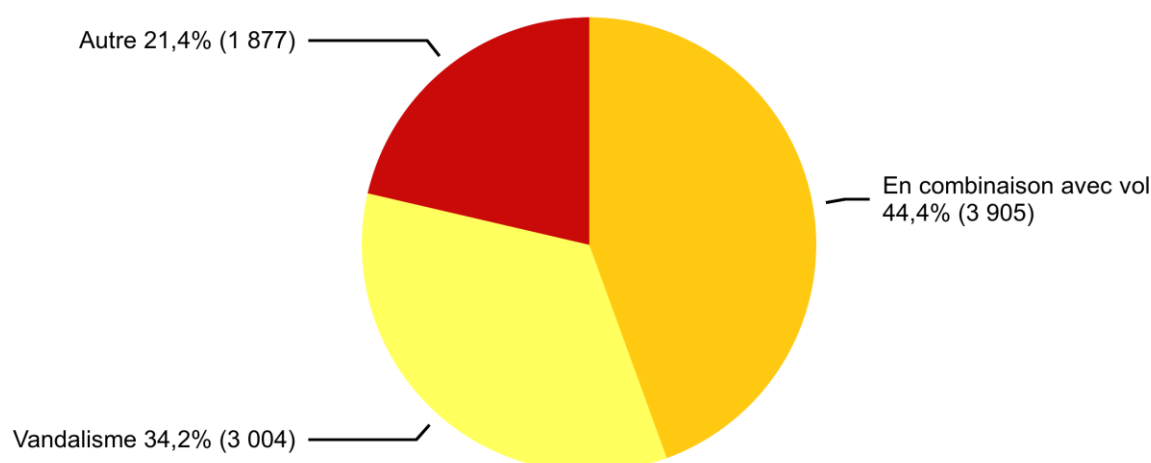
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 40: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

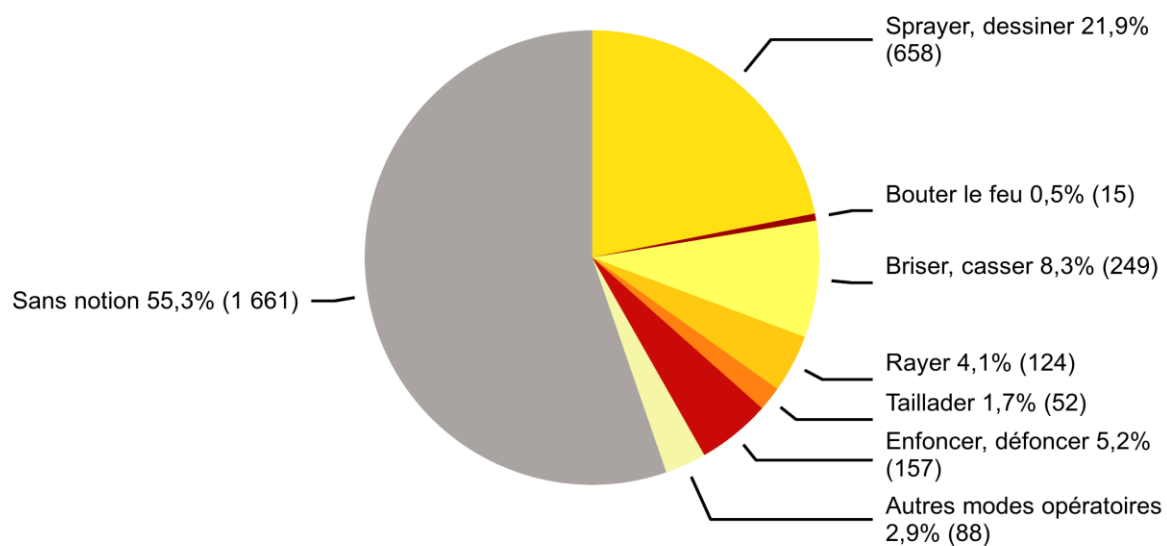
	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	9 151	18,3%	8 786	20,1%	-4%
En combinaison avec vol	4 837	16,1%	3 905	16,9%	-19%
Vandalisme	3 041	18,5%	3 004	22,2%	-1%
Autre	1 273	26,3%	1 877	23,3%	47%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 15.2.2021

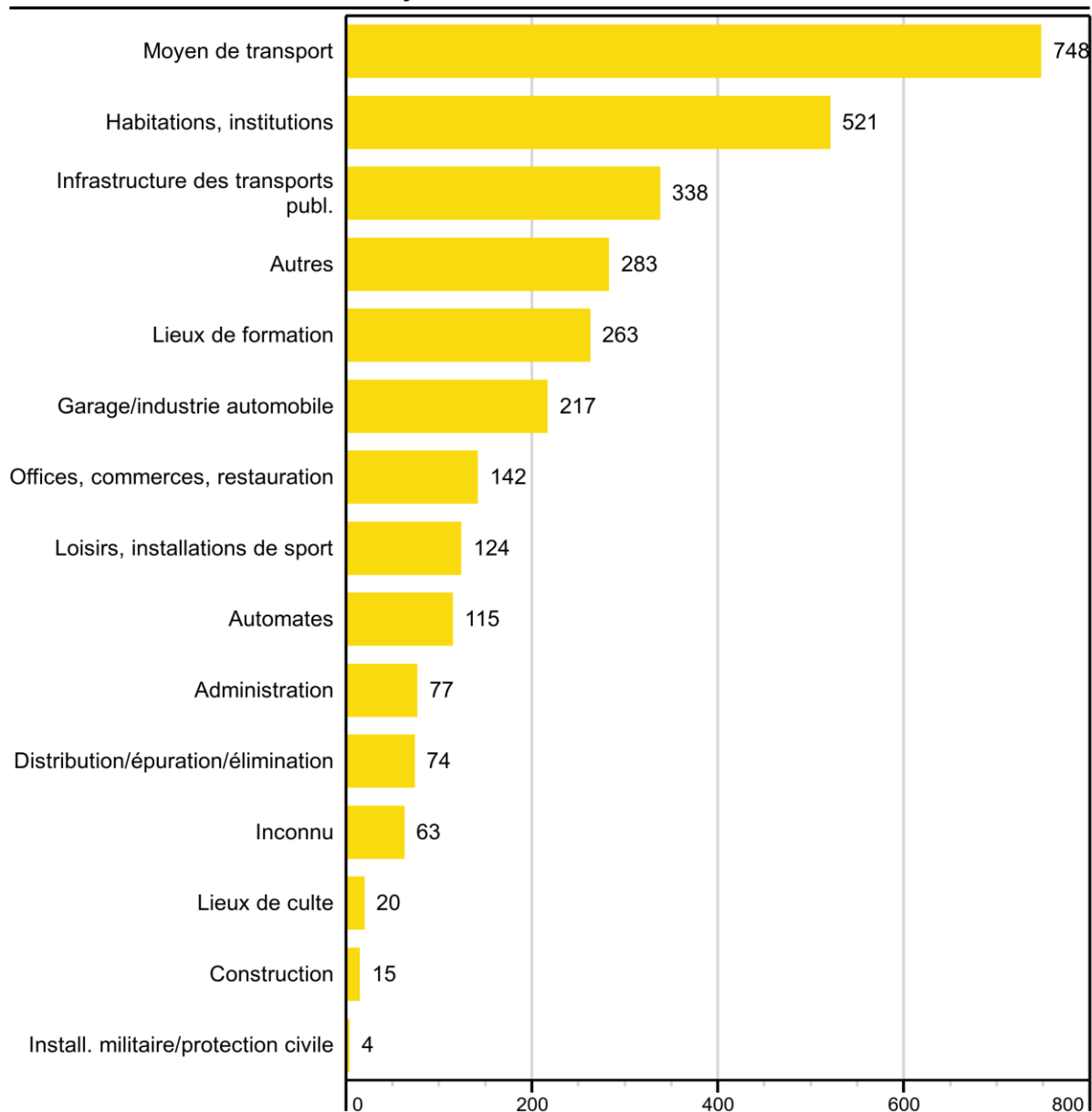
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 41: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

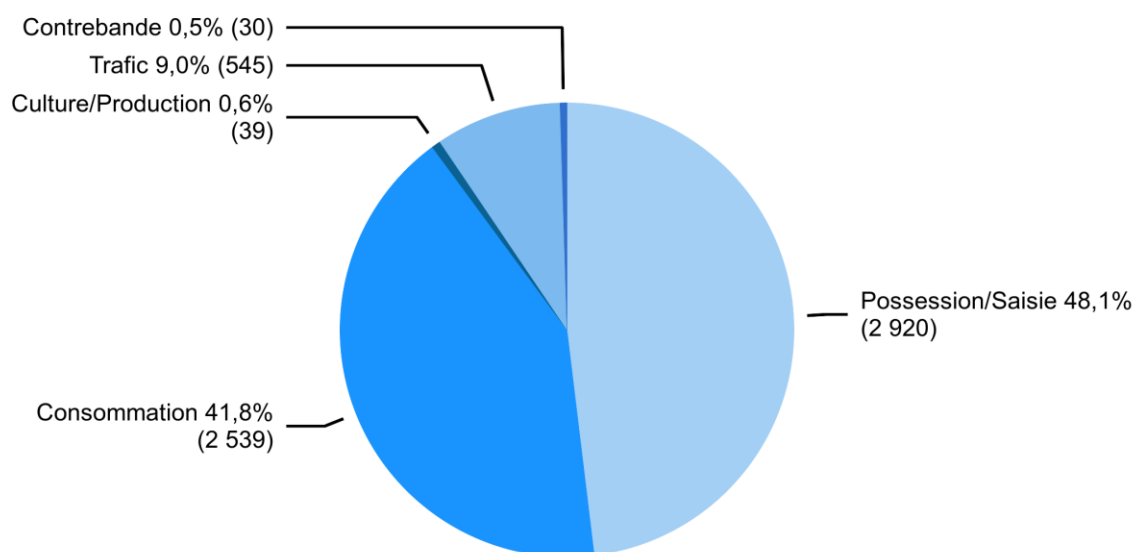
© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 42: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 43: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants⁴ sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

⁴ Pour plus de détails, se référer à la page 13

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac- tions	Élucidations	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LStup	7 466	91,1%	6 073	91,5%	-19%
Total possession/saisie	3 621	81,7%	2 920	82,4%	-19%
Possession/saisie contravention	3 339	81,8%	2 603	83,0%	-22%
Possession/saisie délit	214	80,8%	258	77,5%	21%
Possession/saisie crime	68	82,4%	59	78,0%	n.s.
Total consommation	3 211	100,0%	2 539	99,9%	-21%
Total culture/production	29	100,0%	39	100,0%	n.s.
Culture/production contravention	29	100,0%	39	100,0%	n.s.
Culture/production délit	0	—	0	—	n.s.
Culture/production crime	0	—	0	—	n.s.
Total trafic	605	99,2%	545	99,4%	-10%
Trafic délit	453	99,3%	422	99,8%	-7%
Trafic crime	152	98,7%	123	98,4%	-19%
Total contrebande	0	—	30	100,0%	n.s.
Importation, exportation, transit contravention	0	—	23	100,0%	n.s.
Importation, exportation, transit délit	0	—	3	100,0%	n.s.
Importation, exportation, transit crime	0	—	4	100,0%	n.s.
Total autres infractions à la LStup	0	—	0	—	—
Autres infractions à la LStup contravention	0	—	0	—	—
Autres infractions à la LStup délit	0	—	0	—	—

© OFS, Neuchâtel 2021

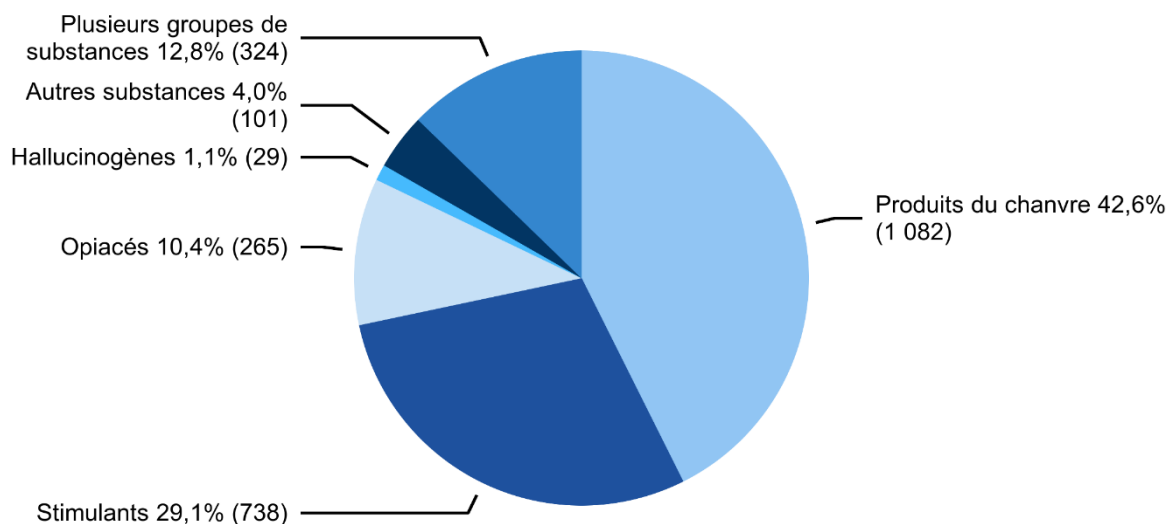
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 15.2.2021

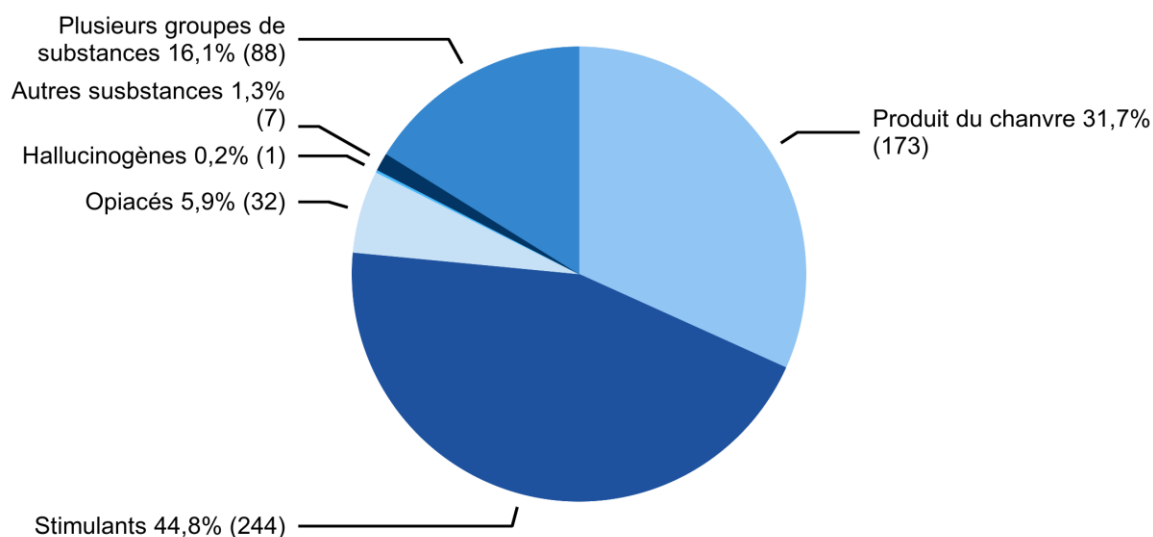
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 44: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

La catégorie « Produits du chanvre » ne contient pas les amendes d'ordre pour consommation de produits ayant des effets de type cannabinique. Le nombre de ces amendes pour 2020 se monte à 561.

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 45: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	904	0	26	123	72	175	128	207	104	61	8	0
Étrangers	860	0	11	71	55	149	155	253	122	40	4	0
résidents	471	0	7	43	37	74	65	132	77	33	3	0
asile	53	0	0	9	7	8	12	9	5	3	0	0
autres	336	0	4	19	11	67	78	112	40	4	1	0
Suissesses	167	0	2	28	10	18	26	44	28	7	4	0
Étrangères	78	0	3	5	3	9	7	25	20	5	1	0
résidents	63	0	3	5	3	8	4	18	17	4	1	0
asile	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
autres	14	0	0	0	0	1	3	6	3	1	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	137	0	9	18	19	26	15	29	12	7	2	0
Étrangers	334	0	2	11	11	66	78	108	47	10	1	0
résidents	79	0	2	9	3	18	5	22	18	1	1	0
asile	14	0	0	1	2	3	3	3	1	1	0	0
autres	241	0	0	1	6	45	70	83	28	8	0	0
Suissesses	22	0	1	3	1	1	4	8	1	1	2	0
Étrangères	14	0	1	1	1	2	2	5	1	1	0	0
résidents	11	0	1	1	1	2	1	3	1	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	257	25	4	1	0	0	287
Suisses	174	13	3	1	0	0	191
Étrangers	83	12	1	0	0	0	96
résidents	54	8	1	0	0	0	63
asile	9	1	0	0	0	0	10
autres	20	3	0	0	0	0	23
Total adultes	1 821	199	49	19	27	5	2 120
Suisses	860	77	20	12	15	4	988
Étrangers	961	122	29	7	12	1	1 132
résidents	449	61	13	3	5	1	532
asile	43	7	3	2	1	0	56
autres	469	54	13	2	6	0	544

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances**Loi sur les stupéfiants: saisies de substances**

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	29	138	0,006	—	—
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	4	—	0,001	—	670
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	21	—	0,211	—	753
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	3	—	—	—	92
Haschisch	483	4	19,913	—	—
Huile de haschisch	2	—	0,003	110	—
Marijuana	1 078	42	173,003	—	10
Cannabinoides de synthèse	6	4	0,258	—	—
Stimulants					
Amphétamine	72	1	0,845	—	—
Crack	10	—	0,021	—	—
Ecstasy	96	657	0,017	—	—
Khat	—	—	—	—	—
Feuilles de coca	—	—	—	—	—
Cocaïne	952	29	20,523	—	—
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	60	101	0,147	—	—
Méphédron	4	—	0,104	—	—
MDPV	4	—	0,476	—	—
Opiacés					
Héroïne	374	21	2,857	—	—
Morphine-/héroïne-base	3	—	0,004	—	—
Opium	1	—	0,005	—	—
Méthadone	13	36	0,084	266	—
Autres produits de substitution	—	—	—	—	—
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	11	—	1,130	—	—
LSD	32	672	0,008	—	—
Mescaline	—	—	—	—	—
Autres hallucinogènes	16	—	0,166	10	—
Autres substances					
GHB/GBL	22	—	0,707	398	—
Autres substances stupéfiantes	30	913	1,548	—	—
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	—	—	—	—	—
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	124	5 263	0,209	—	—
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	2	60	0,005	—	—
Substances de coupage	4	—	0,312	—	—
Substance pas encore connue	—	—	—	—	—

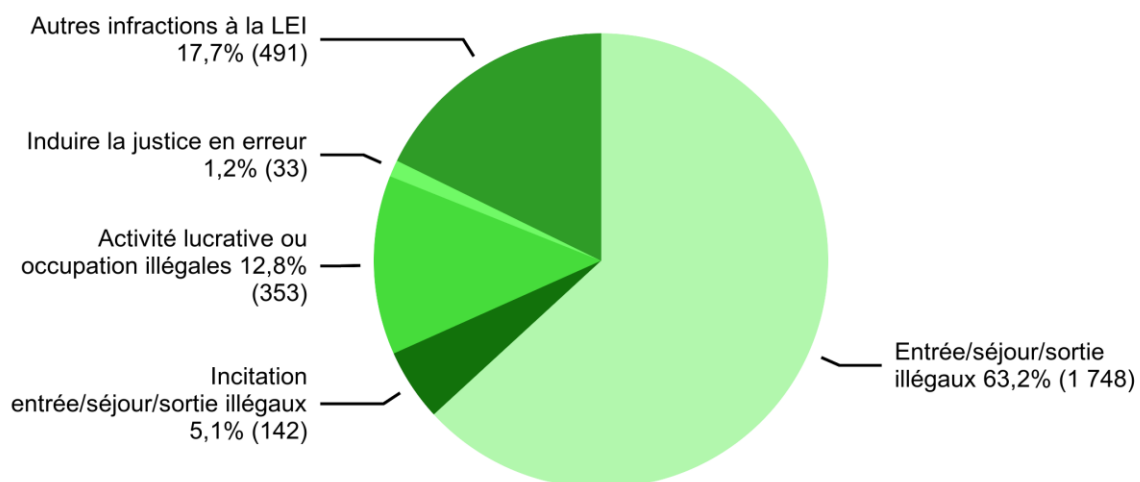
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 46: Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général infractions à la LEI	3 260	99,8%	2 767	99,9%	-15%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 953	99,8%	1 748	99,9%	-10%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	116	99,1%	100	100,0%	n.s.
Séjour illégal (y.c. par négligence)	1 820	99,8%	1 603	99,9%	-12%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	13	100,0%	39	100,0%	n.s.
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	4	100,0%	6	100,0%	n.s.
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	214	100,0%	142	100,0%	-34%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	104	100,0%	117	100,0%	n.s.
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	100	100,0%	14	100,0%	-86%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	10	100,0%	11	100,0%	n.s.
Total activité lucrative ou occupation illégaux	521	99,6%	353	99,4%	-32%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	290	99,7%	203	99,0%	-30%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	6	100,0%	9	100,0%	n.s.
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	225	99,6%	141	100,0%	-37%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	n.s.
Total induire la justice en erreur	1	100,0%	33	100,0%	n.s.
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	0	–	30	100,0%	–
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	1	100,0%	3	100,0%	200%
Total autres infractions à la LEI	571	99,8%	491	100,0%	-14%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	569	99,8%	488	100,0%	-14%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	1	100,0%	1	100,0%	n.s.
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	n.s.
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	0	–	1	100,0%	n.s.
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	0	–	n.s.
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	–	0	–	n.s.
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	–	0	–	n.s.
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	0	–	1	100,0%	n.s.
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	–	0	–	n.s.
Autres infractions à la LEI	1	100,0%	0	–	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 32: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi⁵

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Code pénal (CP)	71 967	58 343	54 548	50 886	48 804	45 805	41 737
Loi sur les stupéfiants (LStup)	12 014	11 404	12 321	11 848	8 084	7 466	6 073
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	5 620	4 459	5 167	4 070	3 520	3 260	2 767

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 33: Infractions selon la loi

⁵ Se référer à la Figure 1 pour une visualisation de l'évolution incluant la fréquence d'infraction par type de loi

4.1.2 *Titres du Code pénal et sélection d'infractions*

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total général du Code pénal	71 967	58 343	54 548	50 886	48 804	45 805	41 737
Total vie et intégrité corporelle	2 982	2 930	2 920	2 917	3 382	3 671	3 483
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	7	6	6	6	4	8
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	17	8	11	11	14	13	19
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	35	30	34	29	31	26
Lésions corporelles simples (Art. 123)	892	754	821	693	829	820	723
Total patrimoine	51 330	41 415	37 845	35 056	32 373	29 707	26 826
Vol (sans vol de véhicule) ⁶ (Art. 139)	27 668	21 785	19 614	18 224	16 096	14 525	11 942
dont vol par effraction	9 614	6 273	6 006	4 718	4 856	3 878	2 822
dont vol à l'arrachée	390	234	181	199	161	134	98
Vol de véhicule (Art. 139)	3 188	3 446	2 679	2 918	2 671	2 398	2 466
Brigandage (Art. 140)	419	280	248	261	229	220	207
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 456	4 965	4 857	4 505	4 267	4 314	4 881
Escroquerie (Art. 146)	681	785	873	959	1 325	1 614	1 762
Extorsion et chantage (Art. 156)	149	81	67	73	81	92	114
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	9	7	13	11	8	11	12
Total honneur, domaine secret ou privé	2 004	2 215	2 346	2 647	2 893	3 189	3 442
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	276	272	291	328	319	329	478
Total liberté	13 302	9 627	9 342	7 950	7 900	6 938	5 813
Menaces (Art. 180)	1 565	1 621	1 539	1 626	1 838	1 963	1 908
Contrainte (Art. 181)	36	49	35	30	37	45	67
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	0	5	7	3	12	8
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	25	18	28	16	29	6	17
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	282	268	304	304	291	291	381
Total intégrité sexuelle	660	625	672	627	656	685	682
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	213	190	197	165	197	195	190
Viol (Art. 190)	32	35	36	33	52	46	48
Exhibitionnisme (Art. 194)	118	97	91	54	48	50	26
Pornographie (Art. 197)	102	95	87	103	126	125	176
Total danger collectif	454	448	365	348	352	305	295
Incendie intentionnel (Art. 221)	298	297	236	196	181	152	152
Total autorité publique	315	258	254	431	312	297	367
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	193	170	166	283	256	239	285
Total administration de la justice	97	77	99	105	139	187	178
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	62	29	50	56	95	127	135
Autres Code pénal	823	748	705	805	797	826	651

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁶ A noter que dans les tableaux et figures exposés dans cette brochure concernant les infractions au patrimoine et plus particulièrement les vols (sans vols de véhicules), les chiffres présentés pour l'année 2017 comptent 160 infractions de trop. Cette différence est due à des erreurs de saisie concernant des affaires de vols à l'astuce qui n'ont pu être corrigées avant la publication de la SPC.

4.1.3 Code pénal: infractions par district**Code pénal: infractions par district**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Lausanne	24 126	18 698	17 550	16 947	15 584	13 944	12 192
Riviera-Pays-d'Enhaut	7 494	6 964	6 417	6 259	5 702	6 003	4 923
Nyon	8 151	6 191	5 468	4 981	5 042	4 879	4 644
Jura-Nord vaudois	7 091	5 917	6 116	5 193	4 922	4 691	4 320
Ouest lausannois	6 997	5 983	5 467	4 767	4 971	4 223	4 042
Morges	5 789	4 531	3 969	3 773	3 748	3 522	3 515
Aigle	3 581	3 124	2 808	2 684	2 627	2 697	2 503
Lavaux-Oron	3 662	2 860	2 743	2 500	2 338	2 372	2 197
Broye-Vully	2 944	2 539	2 349	2 505	2 394	2 067	2 161
Gros-de-Vaud	2 132	1 489	1 585	1 267	1 436	1 407	1 225
Inconnu VD	0	47	76	10	40	0	15

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 35: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune**Code pénal: infractions par commune**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Lausanne	22 211	17 274	16 210	15 574	14 106	12 524	11 204
Montreux	2 823	2 664	2 421	2 603	2 230	2 457	2 034
Yverdon-les-Bains	3 500	2 940	2 925	2 538	2 337	2 283	1 911
Vevey	2 568	2 261	2 085	2 050	1 768	1 890	1 479
Renens (VD)	2 091	1 799	1 601	1 408	1 502	1 358	1 229
Nyon	2 118	1 675	1 694	1 507	1 523	1 293	1 328
Morges	1 728	1 355	1 251	1 097	1 117	989	1 034
Aigle	1 098	885	744	786	723	734	570
Payerne	1 078	779	912	834	785	710	656
Ecublens (VD)	1 022	957	872	683	687	705	531
Gland	972	877	805	603	653	679	603
Pully	1 121	765	820	866	779	641	693
La Tour-de-Peilz	808	813	643	540	558	621	560
Prilly	1 269	1 153	1 086	929	903	595	688
Le Mont-sur-Lausanne	785	511	418	451	555	581	343
Crissier	920	752	675	520	573	530	510
Bex	450	496	443	350	427	508	414
Lutry	650	534	590	473	423	494	352
Epalinges	560	418	495	556	508	453	323
Bussigny	752	543	457	556	536	442	498
Rolle	581	430	377	361	395	422	408
Villeneuve (VD)	566	411	492	462	356	404	436
Moudon	536	453	385	378	371	375	437
Ollon	493	394	305	318	377	371	285
Chavannes-près-Renens	531	514	459	435	430	344	336
Avenches	388	428	323	337	325	299	231
Oron	348	349	233	238	235	293	260
Orbe	559	374	356	320	314	274	322
Coppet	430	278	217	208	239	270	189
Sainte-Croix	323	306	302	334	260	254	326
Saint-Prex	365	295	277	198	268	245	259
Grandson	288	255	593	343	246	242	225
Saint-Légier-La Chiésaz	243	271	213	179	246	238	154
Bourg-en-Lavaux	376	249	267	208	215	232	160
Aubonne	403	305	320	226	276	228	177
Echallens	246	257	303	221	274	224	184
Chavornay	361	229	200	170	200	216	178
Saint-Sulpice (VD)	333	219	257	195	276	215	215
Vallorbe	253	217	227	230	205	211	198
Blonay	280	192	272	218	261	200	194
Autres communes	15 540	12 466	11 023	10 383	10 342	9 761	9 603

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 36: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 *Infractions à la loi sur les stupéfiants***Infractions à la loi sur les stupéfiants⁷**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions à la LStup	12 014	11 404	12 321	11 848	8 084	7 466	6 073
Total possession/saisie	6 303	5 879	6 475	6 143	3 894	3 621	2 920
Possession/saisie contravention	5 871	5 474	5 969	5 691	3 561	3 339	2 603
Possession/saisie délit	370	349	385	376	264	214	258
Possession/saisie crime	62	56	121	76	69	68	59
Total consommation	4 776	4 580	4 880	4 818	3 457	3 211	2 539
Total culture/production	79	101	70	91	55	29	39
Culture/production contravention	74	90	48	82	55	29	39
Culture/production délit	5	10	15	9	0	0	0
Culture/production crime	0	1	7	0	0	0	0
Total trafic	842	820	886	779	676	605	545
Trafic délit	707	713	683	645	550	453	422
Trafic crime	135	107	203	134	126	152	123
Total contrebande	14	24	10	17	2	0	30
Importation, exportation, transit contravention	–	–	–	–	–	0	23
Importation, exportation, transit délit	8	15	3	6	1	0	3
Importation, exportation, transit crime	6	9	7	11	1	0	4
Total autres infractions à la LStup	–	–	–	–	–	0	0
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–	0	0
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants4.1.6 *Loi sur les stupéfiants: infractions par district***Loi sur les stupéfiants: infractions par district**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Lausanne	6 797	6 316	6 612	6 040	4 102	3 651	3 122
Jura-Nord vaudois	1 212	1 111	1 711	1 684	910	967	731
Riviera-Pays-d'Enhaut	974	1 064	1 227	1 320	980	901	672
Nyon	1 028	1 088	806	921	619	645	403
Morges	427	538	478	370	333	385	330
Ouest lausannois	527	370	426	361	303	246	201
Broye-Vully	281	156	292	358	255	237	240
Aigle	381	409	377	417	232	170	145
Lavaux-Oron	269	224	205	194	212	156	130
Gros-de-Vaud	118	126	183	179	138	108	99
Inconnu VD	0	2	4	4	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

⁷ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

4.1.7 *Loi sur les stupéfiants: infractions par commune***Loi sur les stupéfiants: infractions par commune**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Lausanne	6 575	6 092	6 408	5 814	3 923	3 393	2 955
Yverdon-les-Bains	786	610	1 043	898	453	537	403
Montreux	435	464	444	441	403	380	293
Vevey	431	454	577	607	400	334	254
Nyon	732	706	395	465	294	244	157
Morges	213	310	209	150	128	203	170
Le Mont-sur-Lausanne	171	183	133	140	98	163	139
Vallorbe	60	117	200	228	105	130	71
Payerne	172	73	155	184	118	101	95
Renens (VD)	212	169	239	193	146	99	81
La Tour-de-Peilz	32	44	72	137	63	86	45
Gland	69	133	105	61	52	77	26
Orbe	107	92	142	175	46	77	66
Epalinges	34	18	41	53	53	76	19
Sainte-Croix	42	44	44	112	98	60	58
Aigle	119	117	195	151	84	57	62
Moudon	33	29	36	68	57	57	47
Chavannes-de-Bogis	28	12	48	62	48	50	29
Rolle	32	52	56	39	39	47	41
Pully	104	38	33	51	78	41	34
Bussigny	48	33	25	42	31	38	22
Prilly	150	81	59	32	29	38	32
Grandson	101	80	58	76	38	33	25
Bex	155	164	58	64	46	31	19
Coppet	24	46	23	25	30	31	23
Prangins	29	13	18	26	8	29	19
Chavornay	39	58	54	17	27	28	15
Ecublens (VD)	44	37	60	49	43	27	16
La Sarraz	17	4	16	13	14	27	7
Oron	54	53	66	37	31	26	37
Corsier-sur-Vevey	13	27	47	51	37	24	23
Echallens	31	75	91	98	46	24	39
Le Chenit	11	54	60	43	48	23	14
Saint-Prex	30	32	14	17	8	23	17
Saint-Légier-La Chiésaz	10	14	7	21	11	22	3
Bursins	12	10	19	10	8	21	15
Signy-Avenex	8	6	4	10	8	21	3
Villeneuve (VD)	40	43	44	56	28	21	16
Crans-près-Céligny	14	14	21	30	18	20	16
Ollon	24	28	17	25	26	20	8
Autres communes	773	775	985	1 077	863	727	659

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 *Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration*Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration⁸

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total général infractions à la LEI	5 620	4 459	5 167	4 070	3 520	3 260	2 767
Total entrée/séjour/sortie illégaux	3 819	3 323	3 785	2 671	2 153	1 953	1 748
Entrée illégale (y.c. par négligence)	413	465	655	105	96	116	100
Séjour illégal (y.c. par négligence)	3 405	2 847	3 118	2 557	2 051	1 820	1 603
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	0	1	5	0	0	13	39
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	1	10	7	9	6	4	6
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	181	203	239	222	236	214	142
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	169	192	175	214	227	104	117
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	100	14
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	4	1	0	0	10	11
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	12	7	63	8	9	—	—
Total activité lucrative ou occupation illégaux	786	699	656	608	535	521	353
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	543	415	401	350	305	290	203
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	216	238	80	4	5	6	9
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	27	46	175	254	225	225	141
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	119	23	52	9	4	1	33
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	117	16	51	3	1	0	30
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	2	7	1	6	3	1	3
Total autres infractions à la LEI	715	211	435	560	592	571	491
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	620	176	402	557	590	569	488
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	15	2	4	0	0	1	1
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	73	25	26	0	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	3	1	0	2	0	0	1
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	3	6	2	0	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	—	—	—	—	—	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	—	—	—	—	—	0	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	—	—	—	—	—	0	1
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	—	—	—	—	—	0	0
Autres infractions à la LEI	1	1	1	1	2	1	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

⁸ Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé.

4.1.9 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district**Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Lausanne	2 863	2 062	2 202	1 862	1 487	1 279	1 307
Jura-Nord vaudois	602	559	793	620	549	612	367
Riviera-Pays-d'Enhaut	482	426	492	452	428	366	247
Nyon	305	259	335	386	403	328	296
Broye-Vully	118	182	294	165	170	181	108
Ouest lausannois	574	360	391	169	118	149	97
Morges	276	249	251	172	146	148	187
Aigle	261	231	268	141	105	104	84
Lavaux-Oron	94	40	40	54	81	75	53
Gros-de-Vaud	45	66	98	47	29	18	21
Inconnu VD	0	25	3	2	4	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 41: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

4.1.10 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune**Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Lausanne	2 791	2 028	2 121	1 798	1 402	1 229	1 254
Yverdon-les-Bains	319	302	431	380	323	404	207
Vevey	162	115	227	297	269	243	143
Payerne	78	98	139	84	113	113	49
Vallorbe	138	143	214	124	121	108	78
Montreux	288	248	196	100	103	74	72
Renens (VD)	180	117	198	80	56	64	49
Nyon	66	50	49	104	62	49	69
Morges	86	75	95	72	70	46	106
Aigle	55	39	115	60	35	43	18
Chavannes-de-Bogis	30	23	28	39	66	35	28
Sainte-Croix	10	39	36	32	38	32	9
Prilly	211	85	88	34	9	31	19
Coppet	22	24	20	51	36	30	40
Le Mont-sur-Lausanne	36	21	38	39	53	26	28
Bex	123	110	75	23	31	25	17
Bussigny	27	30	21	20	15	24	4
La Tour-de-Peilz	12	19	30	16	27	22	5
Mies	15	15	9	20	25	22	18
Crans-près-Céligny	17	7	22	15	27	21	9
Epalinges	16	10	14	13	20	21	10
Gland	14	33	18	21	18	21	31
Rolle	19	4	37	21	21	20	23
Tannay	7	6	6	0	15	20	2
Pully	12	5	7	10	43	19	20
Cossonay	33	14	28	5	4	15	8
Eysins	0	0	22	1	2	15	2
La Sarraz	6	5	16	10	15	15	4
Lutry	4	5	3	17	5	15	11
Founex	28	8	15	13	24	14	8
Moudon	16	25	37	30	7	14	13
Commugny	4	12	4	9	5	12	6
Crissier	71	33	47	11	15	12	9
Saint-Légier-La Chiésaz	8	13	4	7	2	12	6
Trélex	0	6	5	0	8	12	0
Chavornay	31	5	11	4	15	11	7
Corcelles-près-Payerne	1	13	32	3	8	11	0
Ollon	6	24	12	10	11	11	15
Saint-Prex	18	20	2	13	3	11	8
Lucens	4	17	18	12	12	10	22
Autres communes	656	613	677	472	386	328	340

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions de violence	5 375	5 191	5 031	5 250	5 887	6 280	6 101
Violence grave (exercée)	83	85	83	84	101	94	101
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	22	15	17	17	20	17	27
Homicides avec arme à feu	2	1	4	3	4	0	4
Homicides avec arme coupante/tranchante	13	8	9	9	10	9	14
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	1	0	0	0	1
Homicides avec violence physique	3	5	2	4	4	3	6
Homicides autre instrument	3	1	1	0	2	5	2
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	1	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	35	30	34	29	31	26
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	1	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	8	4	3	8	1	5	5
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	18	26	23	22	22	22	14
Lés. corp. graves autre instrument	2	2	3	3	4	2	6
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	2	1	1	2	2	1
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	32	35	36	33	52	46	48
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 578	3 404	3 342	3 467	3 867	4 131	3 978
Lésions corporelles simples (Art. 123)	892	754	821	693	829	820	723
Voies de fait (Art. 126)	1 791	1 973	1 906	2 046	2 272	2 578	2 477
Participation à rixe (Art. 133) ⁹	53	24	0	9	73	58	46
<i>Nombre d'affaires</i>	5	3	0	2	8	9	6
Participation à agression (Art. 134) ⁹	98	44	42	18	57	52	55
<i>Nombre d'affaires</i>	46	35	32	16	36	21	21
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	419	280	248	261	229	220	207
Contrainte (Art. 181)	36	49	35	30	37	45	67
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	1	0	0	1	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	25	18	28	16	29	6	17
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	71	92	95	111	85	112	101
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	193	170	166	283	256	239	285
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 714	1 702	1 606	1 699	1 919	2 055	2 022
Menaces (Art. 180)	1 565	1 621	1 539	1 626	1 838	1 963	1 908
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	149	81	67	73	81	92	114

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 43: Infractions de violence

⁹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

4.1.12 *Infractions de violence domestique***Infractions de violences domestiques**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions de violences domestiques	2 530	2 847	2 931	2 894	3 337	4 180	3 889
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	5	3	3	3	2	3
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	7	5	3	2	8	8	6
Lésions corporelles graves (Art. 122)	9	10	3	6	3	3	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	151	115	105	111	151	155	110
Voies de fait (Art. 126)	827	988	995	987	1 130	1 490	1 464
Mise en danger vie (Art. 129)	8	10	7	5	5	8	3
Injure (Art. 177)	647	794	835	878	954	1 339	1 224
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	48	58	74	64	89	53	53
Menaces (Art. 180)	657	685	703	648	769	886	810
Contrainte (Art. 181)	10	19	8	10	8	16	12
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	12	7	14	5	7	2	4
Actes sexuels enfant (Art. 187)	53	41	54	51	65	64	48
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	1	1	1	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	38	48	54	53	49	75	59
Viol (Art. 190)	11	11	8	10	19	14	19
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	3	2	3	4	1	5
Autres articles du CP ¹⁰	47	47	62	57	73	64	63

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 44: Infractions de violences domestiques

¹⁰ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine***Infractions contre le patrimoine**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total patrimoine	51 330	41 415	37 845	35 056	32 373	29 707	26 826
Appropri. illégitime (Art. 137)	176	152	183	281	324	397	335
Abus de confiance (Art. 138)	326	311	298	293	284	319	319
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	27 668	21 785	19 614	18 224	16 096	14 525	11 942
Vol de véhicule (Art. 139)	3 188	3 446	2 679	2 918	2 671	2 398	2 466
Brigandage (Art. 140)	419	280	248	261	229	220	207
Soustraction de chose (Art. 141)	0	1	1	4	5	3	3
Soustraction de données (Art. 143)	52	34	18	13	30	31	16
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	47	43	19	33	36	59	70
Dom. à la propriété (Art. 144)	5 456	4 965	4 857	4 505	4 267	4 314	4 881
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	12 293	8 758	7 946	6 623	6 016	4 837	3 905
Escroquerie (Art. 146)	681	785	873	959	1 325	1 614	1 762
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	507	456	697	540	660	598	575
Filouterie d'auberge (Art. 149)	35	32	34	36	41	37	24
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	68	56	65	49	76	48	38
Extorsion et chantage (Art. 156)	149	81	67	73	81	92	114
Gestion déloyale (Art. 158)	32	11	14	19	23	12	14
Détournement de salaire (Art. 159)	0	1	1	0	7	2	2
Recel (Art. 160)	124	87	106	109	77	81	50
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	4	2	2	2	1	0	2
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	0	3	2	4	1	5
Autres infractions contre le patrimoine	104	129	120	112	120	119	96

© OFS, Neuchâtel 2021

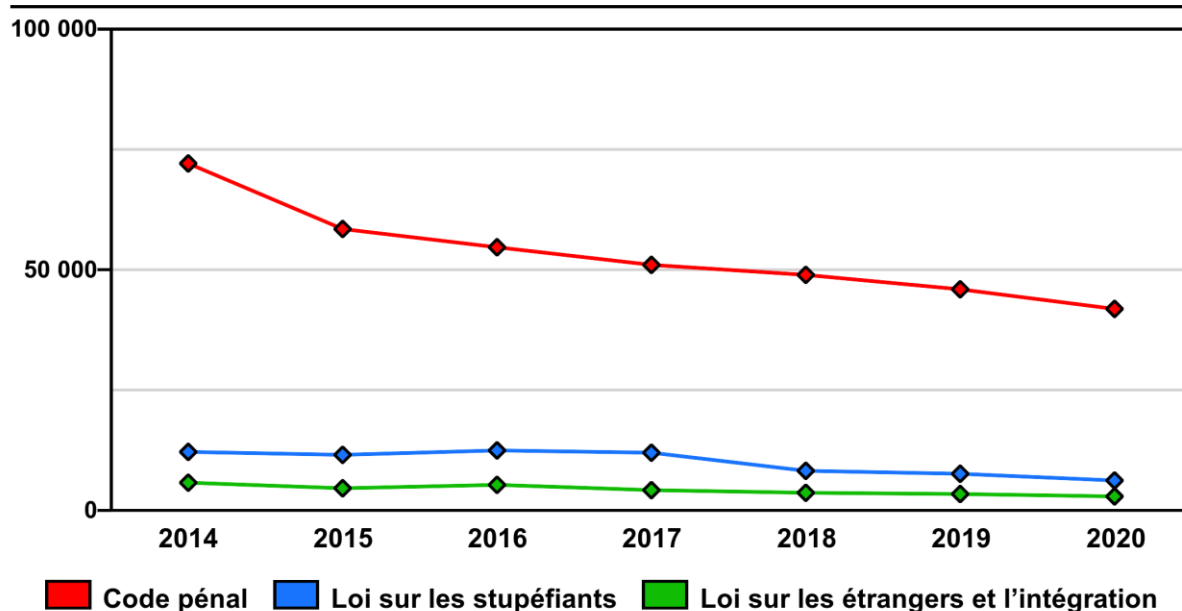
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2021

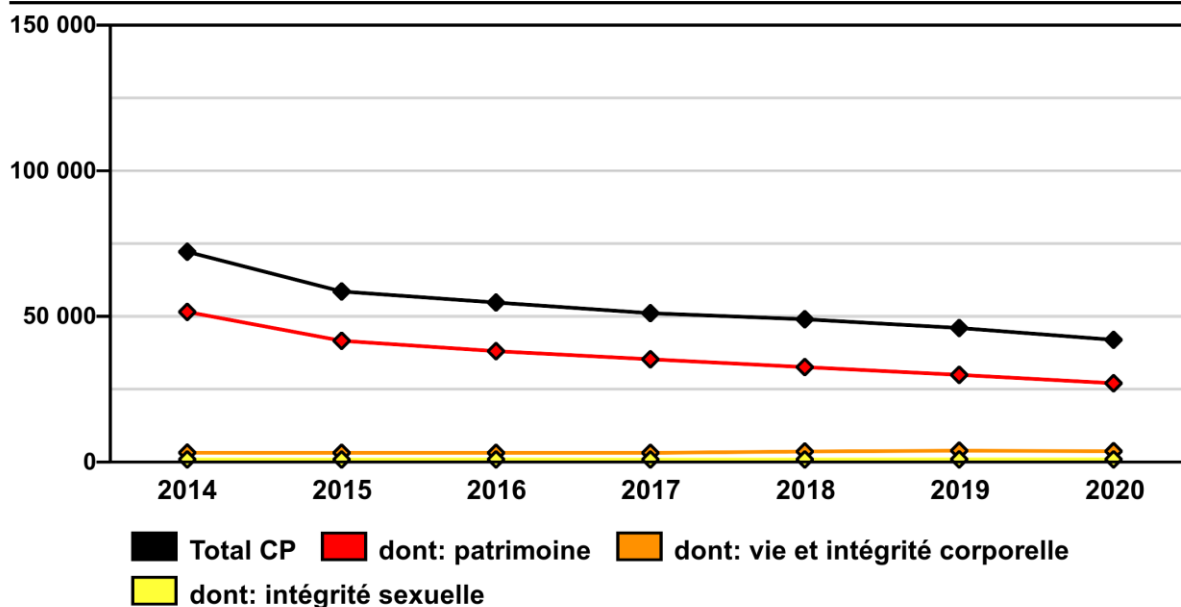
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 47: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 15.2.2021

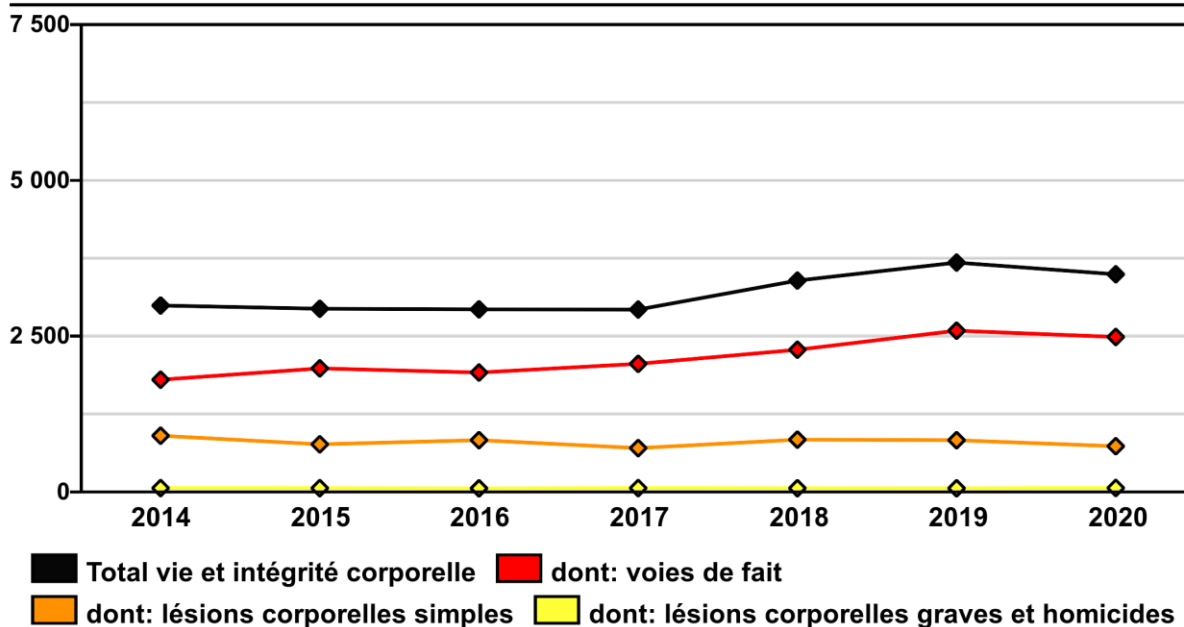
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 48: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 15.2.2021

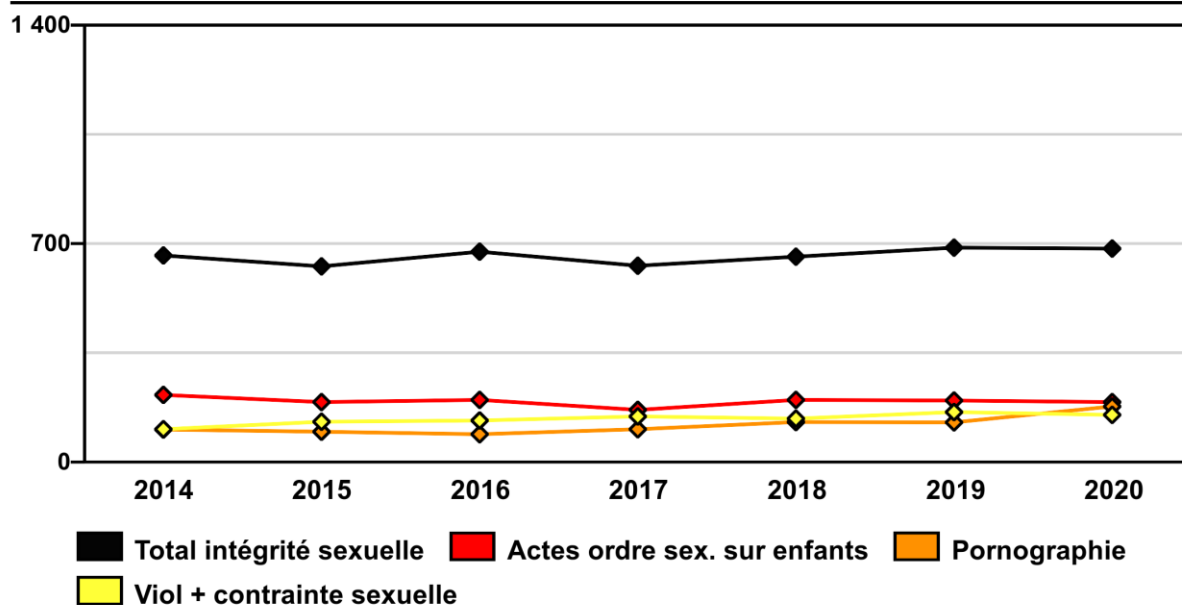
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 49: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 15.2.2021

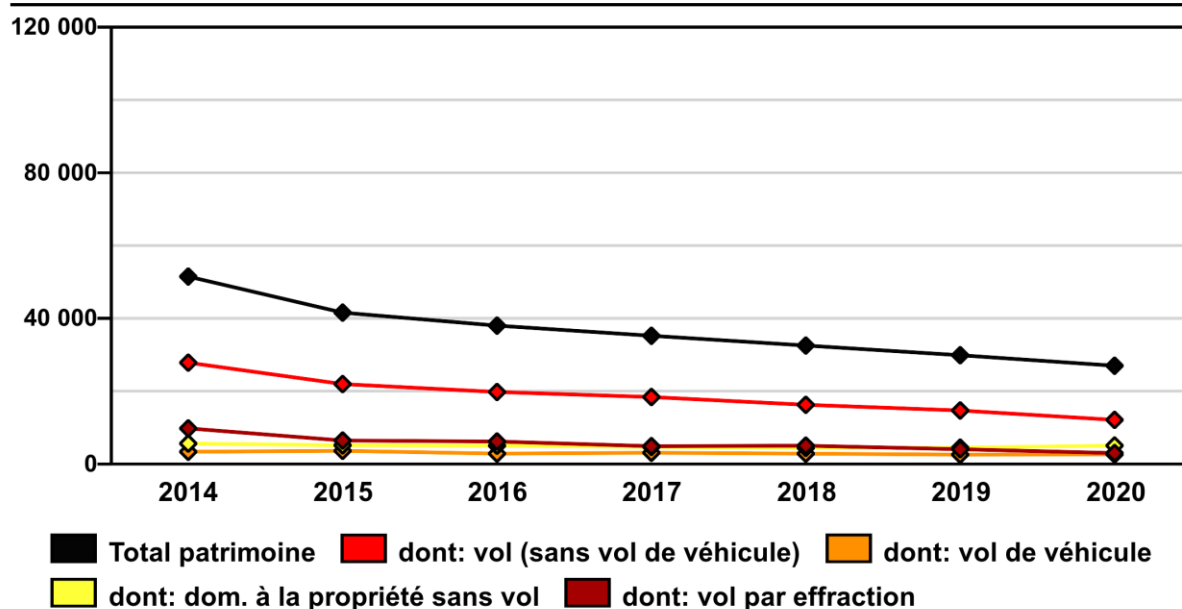
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 50: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 15.2.2021

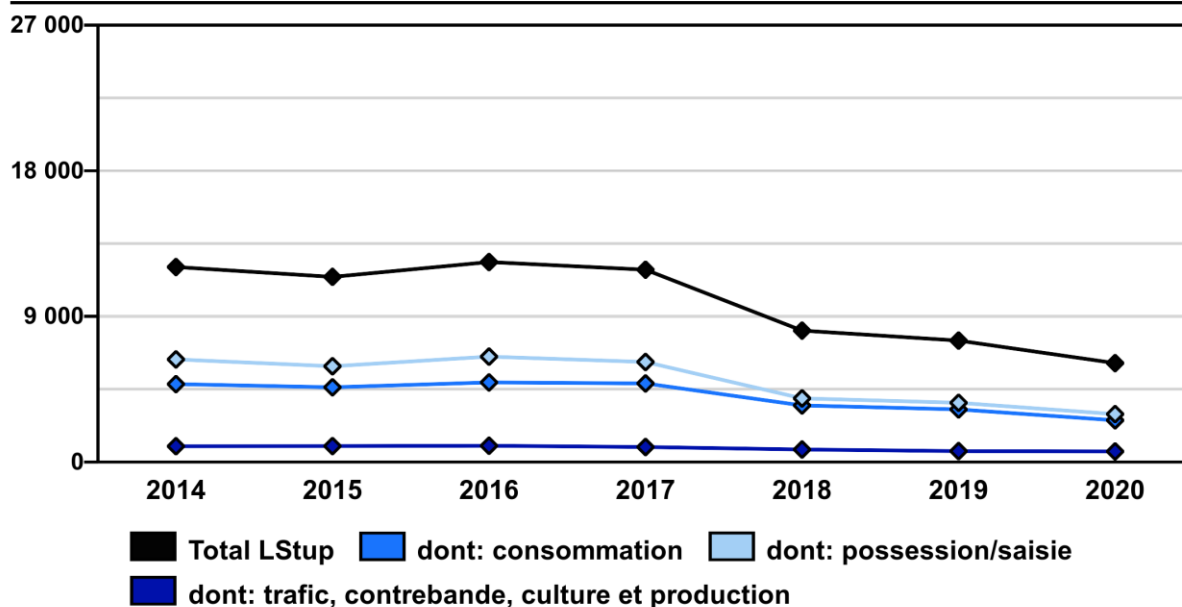
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 51: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 52: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEI et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée. Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 18 octobre 2020. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées x 1000}}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans x 1000}}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non-inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éclucidations et évolution des infractions selon la loi	15
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: éclucidations et évolution des infractions.....	17
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	20
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	22
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	24
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	26
Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district.....	28
Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune	30
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	31
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	36
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	37
Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	38
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	39
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	39
Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	40
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	40
Tableau 17: Infractions de violence: éclucidations et évolution des infractions	42
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	45
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	46
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	48
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: éclucidations et évolution des infractions	50
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: éclucidations et évolution des infractions	53
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: éclucidations et évolution des infractions	54
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	55
Tableau 25: Vol de véhicule: éclucidations et évolution des infractions	58
Tableau 26: Dommages à la propriété: éclucidations et évolution des infractions.....	59
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: éclucidations et évolution des infractions	63
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	65
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	66
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	66
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	67
Tableau 32: Loi sur les étrangers et l'intégration: éclucidations et évolution des infractions	69
Tableau 33: Infractions selon la loi	70
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	71
Tableau 35: Code pénal: infractions par district.....	72
Tableau 36: Code pénal: infractions par commune.....	73
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	74
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	74
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	75
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	76
Tableau 41: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district.....	77
Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	78
Tableau 43: Infractions de violence	79
Tableau 44: Infractions de violences domestiques	80
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	81

7 Index des figures

Figure 1 : Évolution annuelle des infractions, supplément cantonal	5
Figure 2 : Évolution mensuelle des infractions au CP en 2020, supplément cantonal	6
Figure 3 : Évolution annuelle des prévenus, supplément cantonal	7
Figure 4 : Distribution des domaines de cybercriminalité, supplément cantonal	8
Figure 5 : Évolution annuelle des escroqueries, supplément cantonal	8
Figure 6 : Principaux modes opératoires des cyber-escroqueries, supplément cantonal	9
Figure 7 : Évolution annuelle des cambriolages, supplément cantonal	10
Figure 8 : Évolution annuelle dommages à la propriété, supplément cantonal	10
Figure 9 : Évolution annuelle des violences domestiques, supplément cantonal	11
Figure 10 : Évolution mensuelle des consommations de stupéfiants (contravention et AO), supplément cantonal	12
Figure 11 : Amende d'ordre pour la consommation de stupéfiant, supplément cantonal	13
Figure 12 : Répartition des infractions selon la loi	14
Figure 13 : Répartition selon les titres du Code pénal	16
Figure 14 : Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	18
Figure 15: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district	19
Figure 16: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	21
Figure 17: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	23
Figure 18: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	25
Figure 19: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par district	27
Figure 20: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune	29
Figure 21: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	32
Figure 22: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	32
Figure 23: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe	33
Figure 24: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	33
Figure 25: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	41
Figure 26: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	43
Figure 27: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	43
Figure 28: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	44
Figure 29: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	44
Figure 30: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	47
Figure 31: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	49
Figure 32: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	50
Figure 33: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	51
Figure 34: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	52
Figure 35: Brigandage selon l'instrument	54
Figure 36: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	55
Figure 37: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	56
Figure 38: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	57
Figure 39: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	58
Figure 40: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	59
Figure 41: Vandalisme selon le mode opératoire	60
Figure 42: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	61
Figure 43: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	62
Figure 44: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	64
Figure 45: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	65
Figure 46: Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	68
Figure 47: Infractions selon la loi	82
Figure 48: Code pénal: sélection de titres	83
Figure 49: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	83
Figure 50: Infractions contre l'intégrité sexuelle	84
Figure 51: Infractions contre le patrimoine	84
Figure 52: Infractions à la loi sur les stupéfiants	85